

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MOT DU PRÉFET

Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2006, la MRC de Joliette a déployé des efforts considérables afin d'offrir des services de plus en plus complets à ses citoyens, et ce, dans le but avoué de mieux gérer l'environnement. L'introduction de la collecte des matières organiques en avril 2016 démontre cette volonté réelle d'amélioration des services. De plus, des mesures précises dans nos nouveaux appels d'offres, notamment la mécanisation des collectes, permettent à la MRC d'obtenir un des coûts les plus bas, par unité d'occupation, du Québec en fonction des nombreux services offerts.



Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter la nouvelle mouture du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Joliette. Comme requis par la Loi sur la qualité de l'environnement, nous avons produit un plan de gestion conforme à cette Loi et nous poursuivons les mesures entreprises afin d'améliorer l'environnement sur notre territoire. Dans l'optique où tous doivent mettre la main à la pâte pour améliorer notre environnement, le PGMR demande la participation de tous les acteurs de la MRC et ce, qu'ils soient des citoyens, des entreprises du secteur industriel, commercial et institutionnel ou du secteur de la construction, rénovation et démolition.

Je me joins à mes collègues du conseil de la MRC de Joliette afin de remercier les membres de la commission de consultations publiques qui ont alimenté les échanges ainsi que le personnel de la MRC qui a travaillé sans ménager les efforts pour produire ce document.

Alain Bellemare, Préfet

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION	6
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	7
1.1. Description géographique	7
1.2. Portrait de la population	9
1.2.1. Structure d'âge	9
1.2.2. Évolution démographique	10
1.2.3. Projections démographiques	11
1.2.4. Portrait socio-économique de la population	13
1.3. Portrait économique de la MRC	13
1.3.1. Secteur primaire	15
1.3.2. Secteur secondaire	15
1.3.3. Secteur tertiaire	17
2. PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	18
2.1. La gestion de la GMR au sein de la MRC	18
2.1.1. Répartition des responsabilités	18
2.1.2. Entente intermunicipale	18
2.1.3. Coût des services	19
2.1.4. Services municipaux	20
2.1.5. Traitement des eaux	22
2.2. Les industries, les commerces, les institutions (ICI)	22
2.2.1. Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	24
2.2.2. Lieu d'enfouissement technique	24
2.2.3. Centre de tri des matières recyclables	26
2.2.4. Installation pour le traitement des matières organiques	26
2.2.5. L'écocentre	29
2.2.6. Installation pour le traitement des résidus CRD	30
2.3. Le recensement des organismes et des entreprises en GMR	31
3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE	36
3.1. Données résidentielles	38
3.1.1. Les matières recyclables	38
3.1.2. Les matières organiques des unités résidentielles	40
3.1.3. Les boues municipales	41
3.1.4. Véhicules hors d'usage	42
3.1.5. Textile	42
3.1.6. Encombrants	42
3.1.7. Résidus dangereux domestiques	42
3.1.8. Matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	43

3.1.9.	Les pneus	43
3.2.	Données des industries, commerces et institutions (ICI)	44
3.2.1.	Matières recyclables	44
3.2.2.	Matières organiques	44
3.2.3.	Gestion des matières résiduelles des principaux générateurs.....	45
3.3.	Données concernant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	46
3.4.	Objectif d'élimination du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR?.....	47
3.5.	Sous-produits issus des activités de gestion des matières résiduelles	47
4.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	47
4.1.	Rapport de suivi du dernier PGMR	47
4.2.	Diagnostic, problématiques et enjeux.....	52
4.2.1.	Secteur municipal	52
4.2.2.	Secteur des ICI	53
4.2.3.	Secteur des CRD	54
5.	PLAN D'ACTION 2016-2020	55
5.1.	Orientations et objectifs de la MRC de Joliette	55
5.2.	Plan d'action 2016-2020 pour la gestion des matières résiduelles	56
5.3.	Fiches descriptives des actions du plan d'action 2016-2020.....	70
6.	BUDGET ET ÉCHÉANCE 2016-2020	130
7.	MESURES DE SUIVI DU PGMR.....	132
	ANNEXE 1 : Coûts ventilés par action.....	133
	ANNEXE 2 : Périmètre d'exclusion pour la mécanisation des collectes, la réduction de fréquence des collectes de déchets et l'introduction de la collecte des matières organiques.....	13939
	ANNEXE 3 : Liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette.....	140

TABLEAUX

Tableau 1 : Pourcentage du territoire municipal zoné agricole, MRC de Joliette, 2015	8
Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Joliette, 2014	9
Tableau 3 : Population par groupe d'âge, MRC de Joliette, Lanaudière et Québec, 2013	10
Tableau 4 : Évolution des unités d'occupation, MRC de Joliette, 2008-2014	11
Tableau 5 : Prévisions de l'évolution de la population, MRC de Joliette, 2021-2031	12
Tableau 6 : Prévision du taux de croissance de la population / groupes d'âge, MRC de Joliette, 2006-2026	13
Tableau 7 : Population active de 15 ans et + par secteur SCIAN (Système de classification de industries de l'Amérique du Nord)	14
Tableau 8 : Répartition des principaux employeurs du secteur secondaire, MRC de Joliette, 2015	16
Tableau 9 : Coûts par unité d'occupation (U.O.) de la gestion des matières résiduelles en 2016, selon le contrat 2016-2020	19
Tableau 10 : Services offerts à la MRC de Joliette depuis le 1er janvier 2016	20
Tableau 11 : Services offerts au centre-ville de Joliette depuis le 1er janvier 2016	21
Tableau 12 : Unités d'occupation GMR 2016	23
Tableau 13 : Recensement des organismes en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire d'application	32
Tableau 14 : Recensement des entreprises de récupération, recyclage et valoration impliquées dans la GMR de la MRC de Joliette	33
Tableau 15 : Points de collecte des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire de la MRC de Joliette	35
Tableau 16 : Résultats globaux de l'inventaire des matières résiduelles ¹ de la MRC de Joliette	38
Tableau 17 : Matières recyclables ¹ résidentielles (contenants consignés non-inclus) - MRC de Joliette	39
Tableau 18 : Matières organiques des unités résidentielles - MRC de Joliette	40
Tableau 19 : Boues municipales, MRC de Joliette	41
Tableau 20 : Quantité de matières récupérées visée par la REP - Écocentre de la MRC de Joliette	43
Tableau 21 : Matières recyclables du secteur ICI	44
Tableau 22 : Matières organiques du secteur ICI	45
Tableau 23 : Totalité des résidus de type CRD	47
Tableau 24 : Budget 2016-2020	131

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION

Le premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 7 mars 2006 suivant les orientations et les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du Ministère de l'Environnement du Québec. Quoique l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit que ce plan doit être révisé tous les cinq ans, la MRC de Joliette a délibérément retardé sa révision, attendant l'ensemble des orientations et objectifs gouvernementaux. Effectivement, la MRC de Joliette a toujours eu le souci de se doter d'un PGMR conforme qui respecte les objectifs gouvernementaux tout en planifiant des mesures réalistes qui répondent aux besoins des différents usagers visés sur son territoire.

Entre temps, le 15 mars 2011, la Politique québécoise en gestion des matières résiduelles (POGMR), ainsi que son plan d'action 2011-2015, ont été adoptés. L'action 24 du plan d'action prévoyait la publication de lignes directrices permettant d'établir un cadre de conformité pour les PGMR. Pour une meilleure planification régionale de la gestion des matières résiduelles, ces lignes directrices ont été publiées en juillet 2013.

Les principaux objectifs de cette Politique visent à mettre un terme au gaspillage des ressources, à responsabiliser les acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles et à contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et à ceux de la stratégie énergétique du Québec. L'objectif fondamental de cette Politique est d'éliminer uniquement le résidu ultime tout en misant sur des sous-objectifs spécifiques :

- Réduire à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Le plan d'action de l'actuelle politique en gestion des matières résiduelles prévoit des actions auxquelles la MRC devra répondre dans la révision de son plan de gestion des matières résiduelles, notamment par l'élimination des matières organiques des sites d'enfouissement d'ici 2020.

Le principal défi de la MRC sera l'implantation et l'optimisation de la collecte des matières organiques putrescibles sur tout son territoire, de même que le soutien à la gestion des matières résiduelles des nombreux commerces, industries, institutions et entreprises, incluant les entreprises à vocation agricole. La MRC investira dans des actions de sensibilisation et d'éducation ciblant tous les types de générateurs qui touchent la gestion des matières résiduelles. Finalement, l'acquisition de connaissances sur la traçabilité des résidus de CRD (Construction, Rénovation, Démolition) sera nécessaire pour l'élaboration d'actions ciblées avec ce type de générateur.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

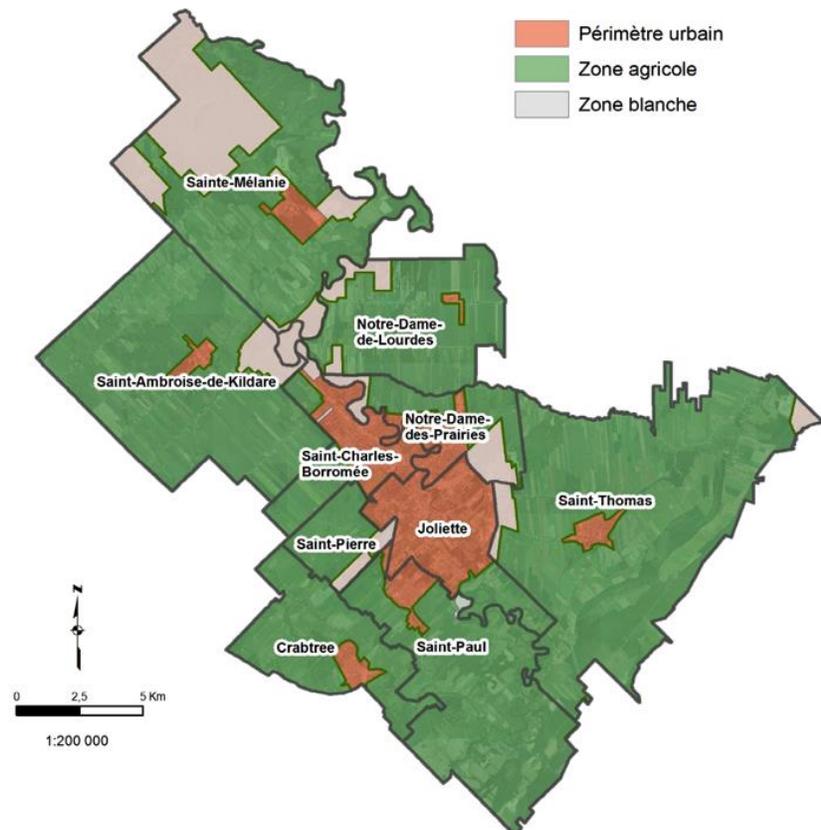
1.1. Description géographique

Étant située entre les grands pôles décisionnels et institutionnels de développement que sont Montréal et Québec, la MRC de Joliette occupe une position géographique stratégique. Localisée à une quarantaine de kilomètres de Montréal, la MRC est limitrophe au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Située au cœur de la région administrative de Lanaudière, elle est entourée de quatre des six MRC lanaudoises, soit la MRC de Matawinie, D'Autray, de Montcalm et de L'Assomption. Elle est traversée par plusieurs grands axes routiers : les autoroutes 40 et 31 et les routes 131, 158 et 343 et deux grands axes ferroviaires : CN et Canadien Pacifique. Cette localisation centrale explique en partie le développement et le dynamisme des activités commerciales, institutionnelles, industrielles, ainsi que récréotouristiques de la région.

D'une superficie de 418 km², la MRC de Joliette regroupe huit municipalités, Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Sainte-Mélanie, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Thomas, ainsi que deux villes, Joliette et Notre-Dame-des-Prairies (figure 1).

Il est important de souligner que le territoire de la MRC de Joliette est constitué de 78 % de zone agricole, c'est-à-dire 32 617 hectares (figure 1). Plus précisément, 70 % des municipalités sont zonées à plus de 50 % de terres agricoles, dont cinq municipalités sont zonées agricoles à plus de 90 % (tableau 1).¹ Les dernières données exhaustives sur le zonage agricole datent de 1999, mais les récentes modifications apportées à ces statistiques ne changent que très peu le constat initial. D'autre part, le territoire de la MRC possède une agglomération urbaine à haute densité d'occupation, constituée de Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies (figure 2 et tableau 1).

Environ 830 kilomètres de cours d'eau sillonnent le territoire de la MRC. Les plus connus sont la rivière L'Assomption, la rivière Ouareau, la rivière Rouge, la rivière Blanche, la rivière de la Chaloupe, ainsi que le Grand Ruisseau. Le plus important de ceux-ci est sans nul doute la rivière L'Assomption qui s'écoule du nord au sud sur près de 100 km. La rivière divise globalement le territoire de la MRC en deux. Elle joue un rôle économique,



.....
FIGURE 1 :
Zones agricoles et à haute densité urbaine de
la MRC (Source : MRC de Joliette)

¹ Schéma d'aménagement révisé de la MRC

social, culturel et environnemental majeur pour la région. De nombreuses activités récréotouristiques estivales et hivernales se sont développées autour de celle-ci, et la présence de nombreux parcs et espaces verts offre une accessibilité à la rivière L'Assomption².

Tableau 1 : Pourcentage du territoire municipal zoné agricole, MRC de Joliette, 2015

TERRITOIRES	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE (HA)	ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (HA)	TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE
Saint-Paul	4 897	4 568	93 %
Crabtree	2 512	2 319	92 %
Saint-Pierre	977	830	85 %
Joliette	2 315	496	21 %
Saint-Thomas	9 481	8 949	94 %
Notre-Dame-des-Prairies	1 811	863	48 %
Saint-Charles-Borromée	1 821	749	41 %
Saint-Ambroise-de-Kildare	6 776	6 289	93 %
Notre-Dame-de-Lourdes	3 557	3 118	88 %
Sainte-Mélanie	7 681	4 923	64 %
MRC DE JOLIETTE	41 885	32 617	78 %

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, mars 2015

² Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA)

1.2. Portrait de la population

Plus de 66 000 personnes habitent le territoire de la MRC de Joliette, dont 65 % dans l'agglomération urbaine (Joliette, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies). Ce sont pourtant ces municipalités qui possèdent les plus petites superficies de territoire. En conséquence, ce sont donc celles qui se retrouvent avec une densité de population nettement plus importante que dans le reste de la MRC (tableau 2).

Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Joliette, 2014

MUNICIPALITÉS	POPULATION (2014) ¹	SUPERFICIE (km ²) ²	NB KM ROUTES (par municipalité) ³	DENSITÉ (pop./km ²)	NB D'UNITÉS D'OCCUPATION RÉSIDENTIELLE (2014) ⁴
Crabtree	3 997	26,1	58,36	153,1	1647
Joliette	20 326	23,6	152,4	861,3	10 065
Notre-Dame-de- Lourdes	2 806	36,1	57,52	77,7	1183
Notre-Dame-des- Prairies	9 430	18,8	80,40	501,6	4059
Saint-Ambroise-de- Kildare	3 989	67,9	85,63	58,7	1466
Saint-Charles- Borromée	13 445	18,7	104,59	719,0	5554
Sainte-Mélanie	2 999	78,4	107,40	38,3	1379
Saint-Paul	5 631	49,9	77,77	112,8	2205
Saint-Pierre	328	10,1	13,64	32,5	110
Saint-Thomas	3 313	94,9	111,65	34,9	1271
TOTAL MRC DE JOLIETTE	66 264	424,5	835,7	156,1	28 939

Source : ¹Institut de la statistique du Québec (ISQ) | ²Répertoire des municipalités, MAMOT, 2014 | ³MRC de Joliette | ⁴Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC de Joliette

1.2.1. Structure d'âge

Comme indiqué dans le tableau 3, la proportion de jeunes au sein de la MRC de Joliette est légèrement plus faible (14 %) que ce que nous observons en moyenne dans la région de Lanaudière (17 %). Parallèlement, le vieillissement de la population est devenu une réalité incontournable pour la MRC de Joliette. En 2013, la proportion des gens âgés de 65 ans et plus (20 %) était supérieure à celle de la région de Lanaudière (15 %) et à la moyenne québécoise (17 %). En réponse à cette réalité, la MRC de Joliette se distingue par son service « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale ». En 2005, à la suite de consultations publiques dans le cadre du Pacte rural 2007-2014³, il a été décidé que le maintien des personnes âgées dans les milieux ruraux serait une priorité pour les municipalités rurales de la MRC. Les mesures en gestion des matières résiduelles seront donc élaborées en fonction de cette orientation également.

Tableau 3 : Population par groupe d'âge, MRC de Joliette, Lanaudière et Québec, 2013

GROUPES D'ÂGE	POPULATION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE					
	MRC DE JOLIETTE		LANAUDIÈRE		QUÉBEC	
	NOMBRE	POURCENTAGE (%)	NOMBRE	POURCENTAGE (%)	NOMBRE	POURCENTAGE (%)
0-14 ans	9 455	14	80 541	17	1 253 932	15
15-24 ans	7 903	12	61 732	13	1 013 025	12
25-44 ans	15 815	24	124 619	25	2 166 617	27
45-64 ans	19 748	30	148 085	30	2 366 499	29
65 ans et plus	13 341	20	73 950	15	1 355 261	17
TOTAL	66 262	100	488 927	100	8 155 344	100

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

1.2.2. Évolution démographique

Depuis l'adoption du dernier PGMR en 2005, la MRC a connu un accroissement démographique notable. En effet, la MRC de Joliette, de 2006 à 2014, a connu une croissance démographique de 14 % par rapport à 4,7 % pour la province du Québec.⁴

Certaines municipalités, notamment Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lourdes et Crabtree, ont

³ Pacte rural : Il s'agit d'une entente entre le gouvernement et chacune des MRC, ou des instances équivalentes, en vue de renforcer et de soutenir le développement des milieux ruraux sur ces territoires.

⁴ Statistique Canada, recensements 2006 et 2011

développé plusieurs projets résidentiels pour accroître leur population (tableau 4).⁵ Parallèlement, la MRC de Joliette a bénéficié du fait que la capacité de développement de quelques MRC limitrophes notamment, L'Assomption a diminué.⁶ Le nombre de ménages est passé de 25 190 en 2006 à 28 240 en 2011, une augmentation de 12,1 % comparativement à une croissance des ménages de 6,5 % pour l'ensemble du Québec.

Tableau 4 : Évolution des unités d'occupation, MRC de Joliette, 2008-2014

UNITÉS D'OCCUPATION	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION U.O. 2008-2014	
								NB	%
Résidence unifamiliale*	14 020	14 341	14 246	14 782	15 053	15 310	15 557	1 537	11 %
Copropriété	496	501	499	553	599	629	720	224	45 %
Immeuble de 2 à 9 logements	2 791	2 841	2 990	2 931	3 011	3 090	3 434	643	23 %
Immeuble de 10 logements et plus	143	143	143	148	150	151	184	41	29 %
Chalet et maison de villégiature	379	364	359	346	340	322	308	-71	-19 %
Habitation en commun	52	52	51	53	52	52	96	44	85 %
Maison mobile et roulotte	301	294	297	292	286	285	284	-17	-6 %
Autres immeubles résidentiels**	265	266	233	263	292	266	252	-13	-5 %
Grand total pour la MRC de Joliette	15 656	15 961	15 828	16 437	16 772	17 015	17 401	1 745	11 %
<p>* Correspond au nombre total d'unités inscrites au rôle d'évaluation. Notons que ce nombre ne correspond pas au nombre de logements. La résidence unifamiliale correspond à toute unité d'évaluation qui est constituée par une résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles.</p> <p>** Comprend les résidences provisoires, les pourvoies, les camps forestiers, les parcs de roulettes et de maisons mobiles, les hôtels et motels résidentiels ainsi que les espaces détenus en copropriété divise.</p>									

Source : Sommaire rôle d'évaluation, 2008-2014

1.2.3. Projections démographiques

⁵ Schéma d'aménagement révisé, MRC de Joliette

⁶ IDEM

La vigueur démographique d'une région variant en fonction d'une multitude de variables dans le temps, les projections démographiques doivent donc être utilisées avec réserve. Selon les perspectives démographiques établies par l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de Joliette passerait à 70 323 personnes en 2021 et à 77 017 personnes en 2031. Il s'agirait donc d'une croissance de 15 % pour les quinze prochaines années (2016/2031-tableau 5). Également, la croissance attendue pour la MRC de Joliette (26,6 %) serait supérieure à celle de la province (15 %), quoique moins forte que dans la région de Lanaudière (34,1 %)⁷.

Tableau 5 : Prévisions de l'évolution de la population, MRC de Joliette, 2021-2031

	RECENSEMENT 2016	PRÉVISIONS 2021	PRÉVISIONS 2026	PRÉVISIONS 2031	VARIATION (%) 2016-2031
MRC de Joliette	66 487	70 323	73 901	77 017	15
Lanaudière	513 054	546 566	575 571	598 028	17

Source: Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2016-2031, édition 2009 (Scénario A)

Les estimations sur l'évolution de la structure d'âge de la population de la MRC de Joliette pour les horizons 2016 et 2026 nous indiquent que le phénomène de vieillissement s'accroîtra au cours des prochaines années. Comme illustré au tableau 6, c'est le groupe d'âge des 65 ans et plus qui connaîtrait la plus forte augmentation, avec un accroissement de 118,3 % pour la MRC de Joliette et de 87,8 % pour la province.

⁷ ISQ, Perspectives démographiques, Québec, 2006-2031, édition 2009 (Scénario A).

Tableau 6 : Prévission du taux de croissance de la population / groupes d'âge, MRC de Joliette, 2006-2026

GROUPES D'ÂGE	MRC DE JOLIETTE			QUÉBEC		
	2006-2016	2016-2026	MRC	2006-2016	2016-2026	QUÉBEC
0-14 ans	6 %	10,2 %	16,7 %	3,3 %	3,9 %	7,3 %
15-24 ans	-0,4 %	-1,2 %	-1,6 %	-1,2 %	-2 %	-3,2 %
25-44 ans	11 %	5,4 %	16,9 %	4,2 %	-0,1 %	4,1 %
45-64 ans	6,3 %	-4,9 %	1,1 %	7,2 %	-5,1 %	1,7 %
65 ans et +	50,5 %	45 %	118,3 %	37,7 %	36,4 %	87,8 %
TOTAL	13,9 %	11,2 %	26,6 %	9 %	5,5 %	15 %

Source: ISQ, Perspectives démographiques, Québec, 2006-2031, édition 2009 (Scénario A)

1.2.4. Portrait socio-économique de la population

Le revenu moyen des travailleurs de la MRC de Joliette est de 39 900 \$. Cette moyenne est inférieure au revenu moyen du travailleur québécois qui est de 43 835 \$.⁸ Nous constatons également que le taux de diplomation de la MRC de Joliette a diminué pendant que celui du Québec a progressé. D'ailleurs, en 2006, 28 % de la population de la MRC de Joliette n'avaient aucun diplôme, alors que 24 % détenaient un diplôme d'études secondaires, 36 % détenaient un diplôme de métiers et 11 % avaient obtenu un certificat ou un grade universitaire.⁹

Par contre, le taux de faible revenu des familles pour la MRC (8.9 %) est équivalent à celui de l'ensemble de la province (8.8 %).¹⁰ Dans le même sens, la proportion de travailleurs gagnant 30 000 \$ et moins est la même pour la MRC que pour la province, c'est-à-dire 41 %. La proportion de travailleurs gagnant 50 000 \$ et plus est légèrement inférieure dans la MRC, soit 27 %, alors que la proportion pour l'ensemble du Québec est de 30 %.¹¹

1.3. Portrait économique de la MRC

Le nombre d'emplois dans la MRC en 2011 s'élevait à 31 010.¹² Toujours en 2011, 3 % des travailleurs œuvraient dans le secteur primaire, 23 % dans le secteur secondaire et 73 % dans le secteur tertiaire.¹³ Tel que mentionné précédemment, le positionnement géographique de la MRC de Joliette explique l'importante proportion d'emploi du secteur tertiaire.

⁸ Statistique Canada, recensement 2011

⁹ PALÉE 2013-2018, CLD de Joliette

¹⁰ ISQ, 2011

¹¹ Statistique Canada, Recensement 2011

¹² Statistique Canada, Recensement 2011

¹³ IDEM

Tableau 7 : Population active de 15 ans et + par secteur SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)

SECTEUR D'EMPLOI (par secteur SCIAN)	NOMBRE DE PERSONNES	
	MRC DE JOLIETTE	QUÉBEC
Secteur primaire	835	105 230
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	750	84 465
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	85	20 765
Secteur secondaire	7 040	718 165
Construction	2 385	241 775
Fabrication	4 655	476 390
Secteur tertiaire	23 115	3 261 725
Services publics	275	33 815
Commerce de gros	1 105	169 825
Commerce de détail	4 160	501 380
Transport et entreposage	1 080	181 295
Industrie de l'information et industrie culturelle	450	98 340
Finances et assurances	940	159 230
Services immobiliers, de location et de location à bail	350	61 365
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 150	282 120
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	3 965
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et de services d'assainissement	930	156 135
Services d'enseignement	2 180	301 425
Soins de santé et assistance sociale	4 870	496 125
Arts, spectacles et loisirs	395	78 795

SECTEUR D'EMPLOI (par secteur SCIAN)	NOMBRE DE PERSONNES	
	MRC DE JOLIETTE	QUÉBEC
Hébergement et services de restauration	2 020	253 140
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 755	189 290
Administrations publiques	1 455	295 480
GRAND TOTAL	30 990	4 085 120

Source : Recensement, Statistique Canada, 2011

1.3.1. Secteur primaire

Comme mentionné antérieurement, seulement 3 % des travailleurs œuvrent dans le secteur primaire, bien que les terres agricoles représentent 78 % du territoire.¹⁴ Le secteur primaire est la plus petite branche d'activité pour ce qui est du nombre de travailleurs. C'est l'agriculture qui domine ce secteur avec plus de 88 % de travailleurs, contre 12 % de personnes occupées au secteur de l'extraction minière.¹⁵

Depuis l'adoption du premier plan de gestion des matières résiduelles en 2005, la MRC est passée de 269 (données 2006) à environ 225 fermes (données 2011) sur son territoire, une diminution d'environ 16 %. Le nombre de fermes sur le territoire de la MRC représente 14 % des fermes de la région de Lanaudière et moins de 1 % des fermes de l'ensemble du territoire de la province.¹⁶ Ce sont les cultures de l'avoine, de la pomme de terre, du maïs, de la luzerne, des autres foins cultivés, ainsi que l'élevage des bovins et des veaux qui dominent les exploitations agricoles de la MRC.¹⁷ Les revenus agricoles bruts pour 2011 s'élevaient à 84 817 225 \$.

1.3.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire se partage en deux grands domaines d'emplois dans la MRC : l'industrie manufacturière (fabrication) et la construction. En 2011, le secteur secondaire occupait une place non négligeable, soit 23 % des emplois au sein de la MRC, puisque 7 020 emplois y étaient reliés.¹⁸ La structure industrielle de la MRC de Joliette est très diversifiée. En 2010, on dénombrait sur le territoire neuf entreprises fabricantes occupant une place prépondérante au sein de la MRC (tableau 8). À elles seules, ces entreprises représentent plus de la moitié des emplois du secteur manufacturier et certaines d'entre elles sont considérées comme les piliers de l'économie de la MRC.

¹⁴ Schéma d'aménagement révisé

¹⁵ Statistique Canada, Recensement 2011

¹⁶ Profil économique de l'agriculture de Lanaudière – données du recensement de l'agriculture 2011, Union des producteurs agricoles (UPA)

¹⁷ IDEM

¹⁸ Statistique Canada, Recensement 2011

Tableau 8 : Répartition des principaux employeurs du secteur secondaire, MRC de Joliette, 2015

ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOIS
1. Bridgestone Canada inc. (fabrication de pneus)	1 300
2. Produits Kruger Ltée (produits de consommation en papier)	700
3. CRH Canada (fabrication de ciment)	220
4. Les industries Harnois inc. (fabrication de serres et abris divers)	145
5. Plastrec inc. (fabrication de plastique recyclé, en granules)	91
6. Dessert & passion inc. (fabrication de pâtisseries congelées)	78
7. Produits chimiques Sany inc. (finis à planchers, produits de nettoyage)	75
8. Biscuiterie Dominic inc. (fabrication de pâtisseries industrielles)	80
9. Graymont (Qc) inc. (pierres à chaux)	57

Source : CLD de Joliette, document sur les entreprises manufacturières de la MRC de Joliette, 2015.

En 2011, l'industrie de la construction offre 2 380 emplois sur le territoire ; c'est 34 % des places du secteur secondaire par rapport à l'industrie de fabrication qui proposent 4 640 emplois pour 64 % des emplois du secteur secondaire.¹⁹

L'industrie de fabrication est représentée notamment par les entreprises du secteur des produits de plastique et de caoutchouc, de la fabrication du papier et de la fabrication des aliments. La présence de trois multinationales (Produits Kruger Ltée, CRH Canada et Bridgestone Canada inc.) employant plus de 1 500 personnes explique l'importance de ces industries sur le territoire.

CRH Canada n'emploie que 220 personnes, mais cette industrie demeure un pilier de l'économie joliettaise, car les emplois créés sont directement liés à leurs activités industrielles, notamment dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (valorisation énergétique).

Au deuxième rang, nous retrouvons les industries de fabrication de meubles et de produits minéraux non métalliques qui génèrent 17 % des emplois rattachés au secteur de la fabrication et qui emploient plus de 650 personnes.²⁰

La MRC dénombre sur son territoire quatre parcs industriels. La Ville de Joliette en possède deux qui ont une superficie totale de 181 hectares, la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies en possède un d'une superficie de 41,9 hectares, et depuis 2011, la municipalité de Crabtree en possède deux dont leurs superficies respectives sont de 37 hectares et 4,5 hectares.

¹⁹ Statistique Canada, recensement 2011

²⁰ PALÉE 2013-2018, CLD de Joliette

Dans la municipalité de Saint-Paul, on retrouve deux secteurs industriels d'une superficie de 37,8 hectares et treize industries y sont présentement implantées.

1.3.3. Secteur tertiaire

Le nombre de personnes occupées sur le territoire de la MRC se trouve en majorité dans le secteur tertiaire, avec 22 600 emplois occupés en 2011. Plus spécifiquement, plusieurs de ces emplois concernent les services de la santé (22 %) et le secteur de l'enseignement (10 %). Comme mentionné précédemment, la MRC est située entre deux grands pôles décisionnels. De ce fait, on retrouve plusieurs organismes et points de service gouvernementaux provinciaux et fédéraux, comme le Centre hospitalier régional de Lanaudière, le CLSC, le CÉGEP régional de Lanaudière, un palais de justice et un établissement carcéral pour femmes.²¹

Le commerce de détail est également développé principalement dans les agglomérations commerciales de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée. C'est le commerce de détail qui recouvre la plus grande concentration d'entreprises par la présence sur le territoire de nombreux magasins à grande surface et d'un centre commercial d'envergure. Il est important de souligner que la zone d'influence commerciale dépasse largement le territoire de la MRC. En 2011, les commerces au détail généraient 4 090 emplois, soit un peu plus de 18 % de la main-d'œuvre du secteur tertiaire.

Finalement, dans le domaine des services à la production, ce sont les services de transport et de commerce de gros qui détiennent la plus grande part du nombre d'emplois dans ce secteur.

²¹ PALÉE 2013-2018, CLD de Joliette

2. PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1. La gestion de la GMR au sein de la MRC

2.1.1. Répartition des responsabilités

En gestion des matières résiduelles, les municipalités constituant la MRC de Joliette lui ont délégué leurs compétences pour ce qui est des procédures d'appels d'offres, d'octroi et de gestion des contrats en gestion des matières résiduelles. L'entente couvre la totalité du territoire de la MRC et les prix pour ces services sont fixés en fonction des spécificités de chaque municipalité, telles que leur densité de population et leur situation géographique.

Jusqu'à maintenant, la MRC de Joliette et les municipalités se partagent les responsabilités de la diffusion de l'information et de la sensibilisation auprès des citoyens. Les outils de sensibilisation se déclinent à travers les médias écrits régionaux et locaux, ainsi que sur les sites internet des municipalités et de la MRC. Outre la production de dépliants et d'annonces publicitaires ponctuelles, aucun programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) commun n'a été déployé sur le territoire de la MRC. Des mesures incitatives pour de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles, notamment le financement de l'achat de composteurs domestiques et de collecteurs de piles, ont été initiées par la MRC de Joliette par le passé.

2.1.2. Entente intermunicipale

Au sein de la MRC, depuis 1998, les dix municipalités ont délégué leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles à la MRC. La MRC a signé en janvier 2016, un contrat d'une durée variable de 3 à 5 ans avec le Groupe EBI, lequel se terminera le 31 décembre 2020. Ce contrat couvre la collecte des déchets, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus verts (gazon et feuilles) et des résidus domestiques dangereux (RDD). À ces services de collecte s'ajoutent l'enfouissement des ordures au site d'enfouissement sanitaire, le tri des matières recyclables, l'accès à l'écocentre de récupération (déchetterie), tous des propriétés du groupe EBI.

Exception faite de cette délégation de compétence à la MRC, aucune entente intermunicipale n'a été conclue en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, une liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette est disponible à l'annexe 3.

2.1.3. Coût des services

En plus des coûts exprimés au tableau 9, la MRC de Joliette possède une entente avec l'entreprise EBI pour l'élimination des matières résiduelles. Cette entente établie en 2001, prévoit un coût d'élimination au tarif de 29,95 \$/tm, indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation pendant 25 ans pour les déchets des municipalités de la MRC. Pour l'année 2016, le coût d'élimination a été fixé à 34.00\$ la tonne en excluant les redevances et les taxes applicables. Pour 2016, il est prévu payer 817 275 \$ soit 25.57\$ par UO en moyenne. Toutefois, le montant chargé aux municipalités représente les coûts réels d'élimination selon les résultats de chaque municipalité.

Tableau 9 : Coûts par unité d'occupation (U.O.) de la gestion des matières résiduelles en 2016, selon le contrat 2016-2020 ²²

MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'UNITÉ D'OCCUPATION	COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS ET ENCOMBRANTS	COLLECTE ET TRANSPORT COLLECTE SÉLECTIVE	TRAITEMENT COLLECTE SÉLECTIVE	COLLECTE ET TRANSPORT MATIÈRE ORGANIQUE	TRAITEMENT MATIÈRE ORGANIQUE	TOTAL \$/U.O.
Saint-Paul	2472	44 \$	37 \$	11 \$	30 \$	16 \$	139 \$
Crabtree	1739	43 \$	35 \$	11 \$	24 \$	16 \$	130 \$
Saint-Pierre	136	31 \$	72 \$	15 \$	45 \$	6 \$	169 \$
Joliette	11348	35 \$	32 \$	9 \$	23 \$	11 \$	111 \$
Saint-Thomas	1489	34 \$	37 \$	11 \$	31 \$	15 \$	128 \$
Notre-Dame-des-Prairies	4347	29 \$	38 \$	11 \$	25 \$	19 \$	122 \$
Saint-Charles-Borromée	6068	35 \$	35 \$	10 \$	27 \$	24 \$	131 \$
Saint-Ambroise-de-Kildare	1632	46 \$	51 \$	13 \$	32 \$	21 \$	163 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	1268	40 \$	39 \$	11 \$	18 \$	8 \$	116 \$
Sainte-Mélanie	1461	55 \$	49 \$	9 \$	27 \$	6 \$	147 \$
MOYENNE MRC	31960	39 \$	43 \$	11 \$	28 \$	14 \$	135 \$

Source: MRC de Joliette

²² À l'exclusion des fonds obtenus pour la compensation pour la collecte sélective et ceux de la redevance à l'élimination.

2.1.4. Services municipaux

Les services municipaux offerts sont présentés aux tableaux 10 et 11.

Tableau 10 : Services offerts à la MRC de Joliette depuis le 1^{er} janvier 2016²³

TYPES DE SERVICE	NB COLLECTES /ANNÉE	CONTENANT AUTORISÉ	QUANTITÉ AUTORISÉE
Déchets	26 (Mécanisés)	Bac roulant noir ou vert	1 bac roulant maximum de 360 litres
Encombrants	4	Tout encombrant admissible VRAC	illimité
Collecte sélective	52 (Mécanisés)	Bac roulant bleu (240L et +360l) Conteneur	Illimitée
Matières organiques	39 (Mécanisés)	Bac roulant brun (120, 240 et 360 L)	Illimitée
Herbes et feuilles	4	Sac papier Sac de plastique	Illimitée
Sapins	1 ¹	-	Illimitée
RDD (Résidus domestiques dangereux)	1 ²	-	Illimitée
Écocentre			4 visites par année
<p>¹ Chaque municipalité a une collecte annuelle, sauf pour la ville de Joliette qui a deux collectes annuellement.</p> <p>² Chaque municipalité a une collecte annuelle à l'exception de Saint-Pierre. Les citoyens peuvent apporter leurs RDD à l'écocentre sans restriction.</p>			

²³ À l'exception du centre-ville de Joliette

Tableau 11 : Services offerts au centre-ville de Joliette depuis le 1^{er} janvier 2016

TYPE DE SERVICE	NB COLLECTES /ANNÉE	CONTENANT AUTORISÉ	QUANTITÉ AUTORISÉE
Déchets	52	Bac roulant 4 poubelles (100L et –) 5 sacs	Voir contenant autorisé
Encombrants	52	Tout encombrant admissible VRAC	Illimitée
Collecte sélective	52	Bac roulant bleu (240L et +) Sac transparent Boîte de carton Autre contenant (100L et –) Conteneur	Illimitée
Résidus verts	4	Bac roulant, poubelle Sac papier ou plastique	Illimitée
Sapins	1	-	Illimitée
RDD (Résidus domestiques dangereux)	1	-	Illimitée
Écocentre			4 visites par année

Les déchets domestiques de la collecte hebdomadaire municipale, en provenance de l'écocentre, ainsi que les encombrants collectés en bord de rue, sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) Dépôt Rive-Nord inc., propriété d'EBI, entreprise située à Saint-Thomas.

Les matières recyclables incluant les plastiques agricoles sont triées puis mises en ballot au centre de tri d'EBI Environnement inc. situé dans un secteur industriel de la ville de Joliette. Finalement, les matières organiques et les résidus verts sont compostés au site de compostage de Saint-Thomas, localisé sur le site du lieu d'enfouissement technique (LET).

De plus, le contrat de service 2014-2015 prévoyait l'accès à un parc de récupération (écocentre) pour les citoyens de la MRC de Joliette. L'entreprise EBI est propriétaire des lieux et l'exploite.

VOICI LA LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Bardeaux d'asphalte

- Bois, cèdres (haie), petits arbres, branches d'émondage et copeaux
- Encombrants (électroménagers, petits appareils électriques)
- Feuilles, gazon et fleurs
- Matériaux de construction et démolition
- Métal, fer, aluminium
- Pièces de béton
- Placoplâtre (gyproc)
- Pneus usés d'automobiles sans jante (si avec jante des frais de 15 \$ sont applicables)
- Produits électroniques
- Roche, asphalte, briques et granulats divers non contaminés
- Terre non contaminée incluant le sable
- Vélos et pièces de vélos

La MRC et les municipalités membres ne gèrent pas et ne possèdent pas de comptoir vestimentaire. Le principal organisme sur le territoire à récupérer, réutiliser et recycler du textile est l'organisme Saint-Vincent-de-Paul. En plus de leur comptoir de Joliette et de leur chute à linge installée dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée, l'organisme offre la cueillette à domicile des électroménagers, vêtements ou autres produits domestiques réutilisables, dans un rayon de vingt-cinq kilomètres. La Saint-Vincent-de-Paul traite mensuellement entre 1 100 et 1400 sacs de vêtements. Nous ne sommes pas en mesure d'identifier le pourcentage de matières résiduelles que la Saint-Vincent-de-Paul détourne de l'enfouissement, car tous les autres objets reçus par l'organisme ne sont pas comptabilisés. Chacune des municipalités a également des contenants extérieurs, gérés par des organismes privés, afin de récupérer les vêtements.

2.1.5. Traitement des eaux

Le traitement des eaux usées est réalisé par l'intermédiaire d'une station d'épuration mécanisée (BSM), des étangs aérés (BEA), ou par des fosses septiques (BFS). Par ailleurs, 78 % de la population de la MRC est desservie par la Régie d'Assainissement des Eaux du Grand Joliette (Joliette, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lourdes). Les boues des municipalités desservies par la Régie d'Assainissement des Eaux du Grand Joliette et des municipalités de Sainte-Mélanie, de Saint-Thomas et de Saint-Ambroise-de-Kildare se déversent dans des étangs aérés. La municipalité de Crabtree est propriétaire d'une usine de station d'épuration mécanisée sur son territoire et son exploitation est assurée par l'entreprise Produit Kruger Ltée. Comme il n'existe aucun réseau indépendant d'aqueduc, le traitement de l'eau et des boues des industries (parcs industriels compris), des commerces et des institutions du territoire de la MRC se fait avec l'aide du réseau municipal. La municipalité de Saint-Pierre ne dispose que de fosses septiques sur son territoire. Il n'y a aucun programme de vidange de fosses septiques géré par la MRC ou ses municipalités membres. Cette responsabilité incombe aux citoyens. Aucune des municipalités n'a de réglementation concernant la gestion des boues de fosses septiques.

2.2. Les industries, les commerces, les institutions (ICI)

En 2016, 2 014 commerces ou institutions (Tableau 12) avaient accès à l'ensemble des collectes municipales. Les commerces ou les institutions desservis doivent être en bord de rue et les matières résiduelles générées doivent être assimilables à celles d'un ménage. Elles doivent respecter les quantités autorisées dans le contrat. Autrement, pour la disposition de la balance de leurs matières résiduelles, les ICI (Industries, Commerces, Institutions) sont responsables de leurs résidus et doivent donc se munir de contrat de collecte et de traitement privés. Pour les autres ICI qui ne peuvent intégrer les services de collectes municipales, ils doivent se doter de contrats privés pour la gestion de leurs matières résiduelles.

Comme mentionné précédemment, 2014 commerces et institutions ont accès aux différentes collectes municipales. Selon les estimations du Centre local de développement, environ 40 % des ICI du territoire sont desservis par les collectes municipales. Selon des données de la MRC datant de 2013, 13 % des commerces et institutions desservis par les collectes municipales ont également des contrats privés en gestion des matières résiduelles. Nous ne connaissons pas dans quelle proportion les ICI utilisent les services municipaux par rapport aux services privés. Les entrepreneurs ont accès au parc de récupération pour se débarrasser de leurs matières résiduelles, moyennant des frais fixés par l'entreprise gestionnaire et propriétaire du site.

Depuis avril 2013, 181 bacs hors foyer ont été installés par la Table pour la récupération hors foyer, et ce, principalement dans les parcs et les bâtiments municipaux.

Tableau 12 : Unités d'occupation GMR 2016

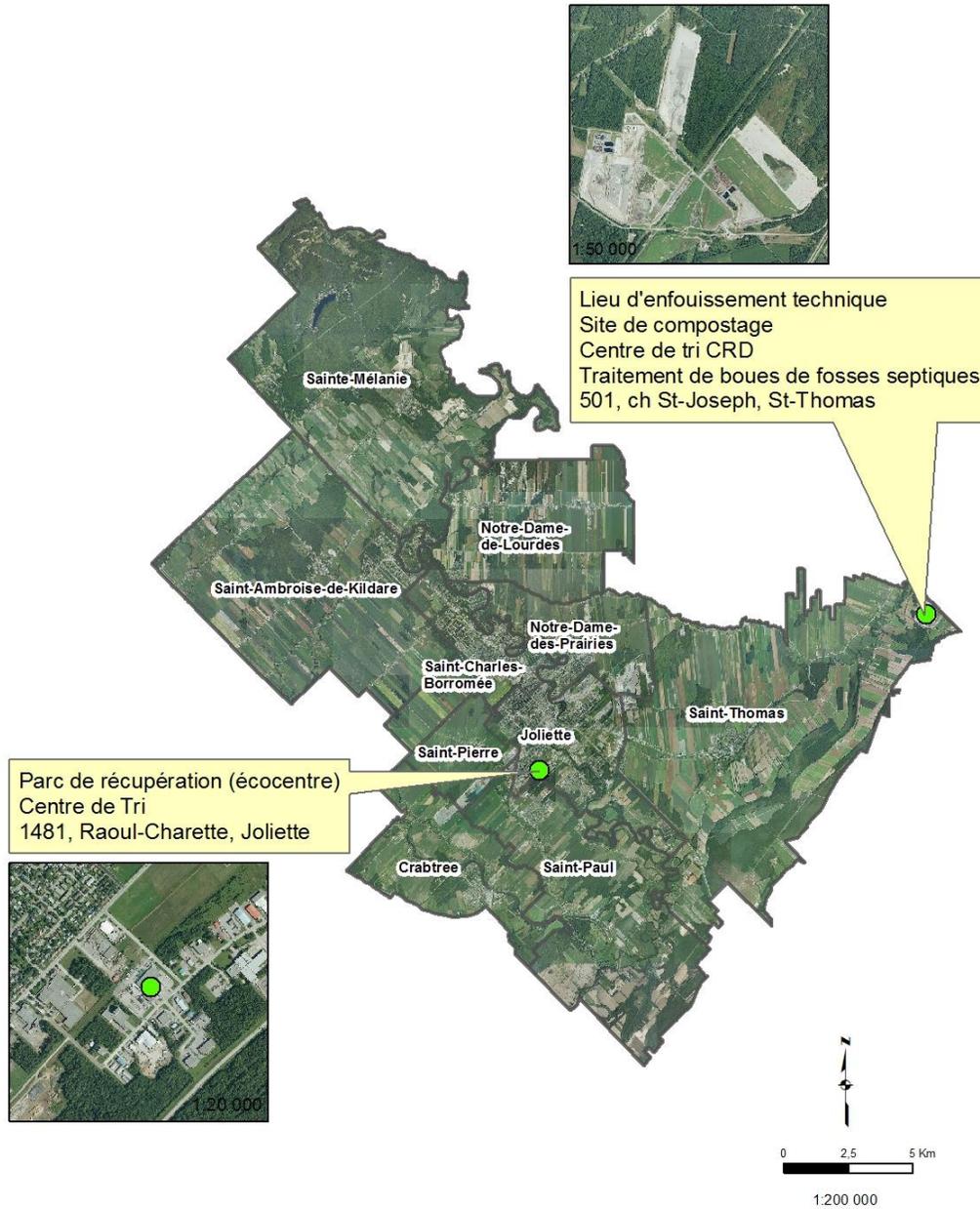
MUNICIPALITÉ	1 À 5	6 ET PLUS	ICI	CHALET	TOTAL
	UNITÉ OCCUPATION	UNITÉ OCCUPATION			
Saint-Paul	2 278	62	133	29	2 502
Crabtree	1 547	139	31	22	1 739
Saint-Pierre	116	0	20	0	136
Joliette	7 235	2 288	1 091	0	10 614
Saint-Thomas	1 337	75	87	1	1 500
Notre-Dame-des-Prairies	3 840	207	263	58	4 368
Saint-Charles-Borromée	4 433	1 346	249	71	6 099
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 541	51	83	7	1 682
Notre-Dame-de-Lourdes	1 212	34	37	57	1 340
Sainte-Mélanie	1 331	37	20	85	1 473
TOTAL	24 870	4 239	2 014	330	31 453
%	79%	13%	6%	1%	100%

SOURCE: déclaration par les municipalités et villes de la MRC

2.2.1. Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Jusqu'à maintenant, il n'y a aucun service municipal offert pour les générateurs de résidus CRD.

FIGURE 2. LES INSTALLATIONS EN GMR SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION ET DANS LES ENVIRONS



Source des données: © Gouvernement du Québec

2.2.2. Lieu d'enfouissement technique

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
 DÉPÔT RIVE-NORD
 1001, chemin Saint-Joseph
 Saint-Thomas (Québec) JoK 3Lo
 Propriété d'EBI - Entreprise privée

CLIENT	MUNICIPALITÉ, MRC, ICI
Description activités	Écran d'étanchéité en bentonite Captage du biogaz
Capacité totale autorisée par le gouvernement du Québec (décret 645-2006)	21.2 millions m ³
Capacité utilisée au 14 juin 2015 (rapport de volumétrie GNL 1219)	8.2 millions de m ³
Capacité résiduelle au 14 juin 2015	13 millions m ³
Quantités annuelles de matières éliminées en 2015 incluant la compaction des déchets	332 986 m ³
Durée de vie	20 ans (en tenant compte d'un rythme annuel d'enfouissement de 650 000 m ³)
Captage de biogaz	Oui
Durée de l'entente/contrat actuel	25 ans
Projet à venir	Non
Droit de regard	Non

Le décret 645-2006 émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a autorisé en 2006 le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Dépôt Rive-Nord inc. Au début de l'année 2015, du 21,2 millions de mètres cubes autorisés, 18 millions de mètres cubes étaient encore disponibles à l'enfouissement. Dépôt Rive-Nord estime à au moins vingt-cinq ans la capacité du site à enfouir de la matière. Avec cet agrandissement, le LET s'est souscrit aux nouvelles exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Ainsi, le terrain est imperméabilisé avec des parois de bentonite, le lixiviat est traité et la capture du biogaz est effectuée.

Parallèlement au décret, la MRC de Joliette a conclu un protocole d'entente avec Dépôt Rive-Nord inc. (propriétaire du LET) en 2001, stipulant que si sur « une période de cinq ans, le volume de

matières résiduelles enfouies dans la nouvelle cellule excède [ait] 2 800 000 m³, soit une moyenne de 560 000 m³ par an, une compensation financière [doit être versée] à la MRC de Joliette ». Selon le rapport annuel de volumétrie de 2014-2015 de Dépôt Rive-Nord inc., 332 986 m³ de matières ont été enfouies (incluant la compaction et la dégradation des matières). La MRC, grâce à ce protocole, limite le volume annuel d'enfouissement et non la provenance des matières résiduelles. Des matières en provenance des collectes municipales et privées de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des MRC limitrophes à la MRC de Joliette y sont enfouies. La MRC bénéficie aussi d'une garantie d'espace pour l'enfouissement des matières résiduelles de son territoire, et ce, pour les vingt-cinq prochaines années. La MRC a la volonté de mettre en pratique cette entente, mais n'a pas la volonté de développer une réglementation. Il n'y a donc pas de droit de regard.

Avec une durée de vie d'encore au moins 20 ans, le lieu d'enfouissement technique (LET) garantit des espaces d'enfouissement pour les besoins de la MRC, mais aussi pour d'autres organismes municipaux et des utilisateurs actuels.

2.2.3. Centre de tri des matières recyclables

CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
RÉCUPÉRATION EBI ENVIRONNEMENT INC.

1481, rue Raoul-Charette,
Joliette (Québec), J6E 8S5
Propriété d'EBI - Entreprise privée

CLIENT	MUNICIPALITÉ ET MRC
Capacité de traitement	35 000 Tm par année pour un quart de travail
Quantités annuelles de matières reçues	30 000 Tm par année
Taux de rejet	10 %
Durée du contrat actuel	5 ans
Échéance/renouvellement	31 décembre 2020

Actuellement, un seul quart de travail est nécessaire pour traiter les matières recyclables de la collecte sélective. Ainsi, advenant une augmentation du tonnage annuel collecté, il n'y aurait pas d'inquiétude quant à la capacité de traitement de l'installation actuelle.

2.2.4. Installation pour le traitement des matières organiques

SITE DE COMPOSTAGE
Dépôt Rive-Nord
1001, chemin Saint-Joseph
Saint-Thomas (Québec) JoK 3Lo
Propriété d'EBI - Entreprise privée

CLIENT	MUNICIPAL + ICI
Date de mise en service	Nouvelle installation en 2008
Description activités	Compostage par andain et tamisage de compost mature
Capacités annuelles et résiduelles	50 000 tonnes métriques
Spécificités du certificat d'autorisation	Données confidentielles
Techniques et méthodes utilisées, intrants	Désensachage mécanique et andain
Traitement des eaux et des rejets	Épandage agricole, les rejets vont au LET
Matières acceptées/refusées	Résidus de table, résidus de jardin
Durée de l'entente/contrat actuel	5 ans
Échéance/renouvellement du contrat	31 décembre 2020
Qualité de l'extrait (compost, biogaz)	Compost A et B
Utilisation de l'extrait (du compost, biogaz)	Citoyen, municipalité, recouvrement du LET

Donnée : EBI

CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES
 Dépôt Rive-Nord
 1001, chemin Saint-Joseph
 Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0
 Propriété d'EBI - Entreprise privée

CLIENT	RÉSIDENTIEL, MUNICIPAL ET ICI
Date de mise en service	1985
Description activités	Déshydratation par presseur rotatif
Capacités annuelles et résiduelles traitées	600 m3/jour et 40 000 TM par année
Spécificités du certificat d'autorisation	Données confidentielles
Traitement des eaux et des rejets	Système de traitement des eaux du LET
Système de surveillance	Conforme au MDDELCC
Durée de l'entente/contrat actuel	Contrat privé avec les entrepreneurs
Échéance/renouvellement	Ne s'applique pas
Tarif	Données confidentielles
Qualité et disposition des boues traitées	Les boues déshydratées sont acheminées au centre de compostage.

Donnée : EBI

Dans le cadre de la Politique québécoise en gestion des matières résiduelles (POGMR) et au regard du bannissement de l'enfouissement de la matière organique d'ici 2020, il y aura certainement un accroissement du nombre de municipalités qui offriront le service de collecte et de traitement des matières organiques putrescibles. Cependant, considérant le développement actuel des installations en gestion des matières organiques, la MRC n'identifie pas d'enjeux quant à la capacité de traitement actuelle et à venir des matières organiques. La MRC restera tout de même à l'affût de ces enjeux.

2.2.5. L'écocentre

ÉCOCENTRE PERMANENT
RÉCUPÉRATION EBI ENVIRONNEMENT INC.
1481, Rue Raoul-Charette,
Joliette (Québec), J6E 8S5
Propriété d'EBI - Entreprise privée

Période et heures d'ouverture

Avril à octobre : lundi au samedi de 9 H 30 À 16 H 30

Novembre à mars : vendredi et samedi de 9 H 30 À 16 H 30

CLIENT	CITOYEN DE LA MRC DE JOLIETTE, SECTEUR PRIVÉ (AVEC FRAIS ASSOCIÉS)
Capacité de traitement	Non existant, mais l'écocentre n'est pas à sa pleine capacité.
Quantités annuelles de matières municipales reçues (2014)	2 153 tonnes
Volume de matériaux acceptés	1,5 m3 par visite
Limitation nb visites	4 visites par année
Responsabilité de trier et de décharger les matières	Le citoyen ou l'entrepreneur
Types de véhicules ou remorques admises	Camionnette, automobile avec ou sans remorque, fourgonnette
Réemploi	Pas de réemploi
Prise en charge des matières récupérées	Oui
Compilation des données (par catégories, pesées)	Par catégories et pesées
Durée de l'entente/contrat actuel	3 ans
Échéance/renouvellement	31 décembre 2018
Tarification	Si surplus de matière, tarification pour le citoyen et tarification pour les entrepreneurs.
Mode de paiement	Argent ou chèque

Donnée : EBI

2.2.6. Installation pour le traitement des résidus CRD

En 2005, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) a été édicté par le gouvernement. Ce règlement stipule l'interdiction d'établir ou d'agrandir un dépôt de matériaux secs (DMS), aujourd'hui nommé lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD). Ce règlement a eu pour impact d'augmenter le tri pour les résidus de construction et de rénovation et de changer la vocation de certains DMS.

Sur le territoire de la MRC, un centre de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition est disponible à proximité du lieu d'enfouissement technique (voir figure 2). Puisque des matières générées sur le territoire de la MRC, ainsi que sur celui des MRC limitrophes sont traitées par ce centre de tri, il est impossible de connaître le tonnage associé à notre territoire d'application et encore moins d'en connaître le tonnage récupéré.

Comme démontré dans la figure 3, un centre de tri des résidus CRD et un site d'élimination de résidus CRD (LEDCD) se trouvent dans la MRC de Matawinie à Saint-Félix-de-Valois à la limite du territoire de la MRC de Joliette. La proximité de ce site fait que plusieurs des résidus CRD de notre territoire y sont triés ou enfouis. Nous n'avons cependant aucune donnée sur ce que représente ce tonnage et sur la caractérisation des résidus.

Le centre de tri de Saint-Félix-de-Valois, propriété de Conteneur Recycle, a effectué des travaux en 2015 afin d'optimiser ses opérations. Leur capacité de traitement est demeurée la même, soit 45 000 Tm annuellement. Parallèlement, à la suite de l'adoption du REIMR, le tonnage éliminé au site d'élimination des résidus de CRD situé à côté du Centre de tri a diminué au bénéfice de ce dernier. En 2013, entre 42 000 et 45 000 Tm de résidus CRD ont été enfouis. En 2014, seulement la moitié de ce poids, soit 22 000 Tm a été éliminée.

La présence du Centre de valorisation M Charette sur le territoire permet également la gestion de résidus industriels et de construction n'ayant d'autres débouchés que la valorisation énergétique. Ces derniers produisent un combustible alternatif au charbon fourni à la cimenterie CRH Canada située à proximité. Autour de 60 000 tonnes de matières sont déviées de l'enfouissement pour être valorisées, dont environ 30 % de cette matière est du bardeau d'asphalte.²⁴ Aussi, l'entreprise récupère des écorces de scieries pour en faire du paillis, notamment pour la ville de Montréal. Autour de 2 000 tonnes d'écorces sont transformées en paillis sur le territoire de la MRC de Joliette. L'entreprise s'approvisionne auprès des écocentres de la région de Lanaudière, mais aussi directement auprès d'entreprises privées de toute la province qui ont comme résidus des matières à fort potentiel de valorisation énergétique. Il est à noter que l'entreprise Charette est aussi une entreprise de transport.

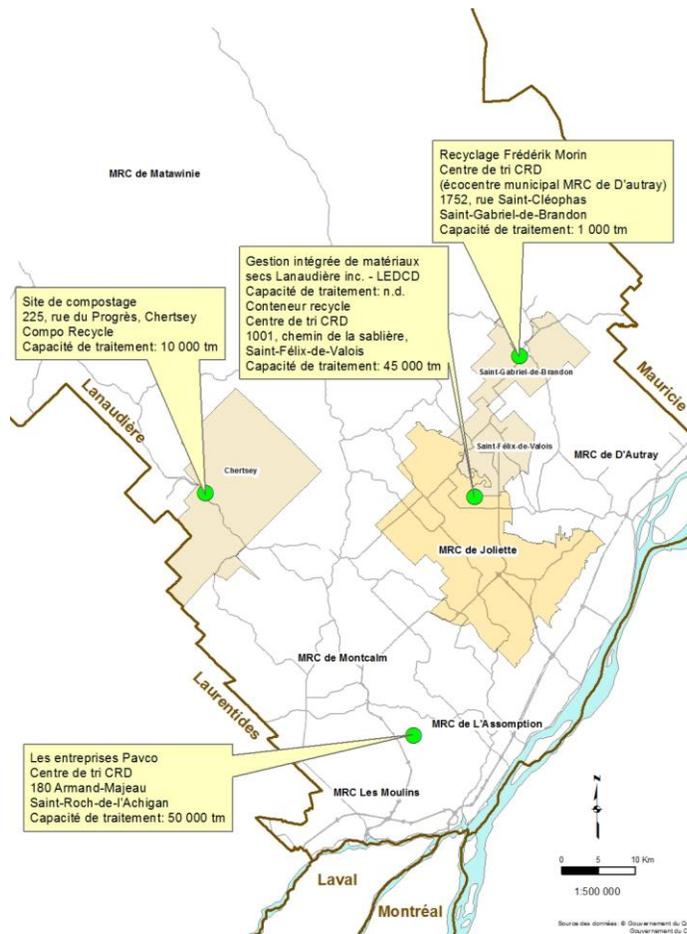
Les générateurs de résidus de construction, de rénovation et de démolition sont généralement des entrepreneurs privés qui gèrent eux-mêmes leurs matières résiduelles. Jusqu'à maintenant, nous avons très peu d'information sur le tracé des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Nous supposons que les entrepreneurs utilisent les infrastructures (Centre de tri CRD, LEDCD) à proximité.

Les installations pour traiter les résidus CRD sont suffisantes pour les besoins de la MRC de Joliette.

²⁴ Donnée du Centre de Valorisation M Charette

Effectivement, les centres de tri à proximité (sauf Recyclage Frédéric Morin) n'ont pas atteint leur maximum en matière de capacité de traitement et ils peuvent pleinement accueillir le tonnage de résidus CRD générés (2 897 tonnes en 2013²⁵) par la MRC.

FIGURE 3. INSTALLATIONS EN GMR HORS MRC



2.3. Le recensement des organismes et des entreprises en gestion des matières résiduelles

Le présent chapitre dénombre les organismes, les entreprises ainsi que les installations impliquées dans la gestion des matières résiduelles à la MRC de Joliette. Ce portrait permet notamment d'analyser si ces installations sont suffisantes pour une gestion efficace et efficiente des matières résiduelles. Les organismes en gestion des matières résiduelles sont dénombrés au Tableau 13. Les entreprises de récupération, de recyclage et de valorisation impliquées (localement ou supralocalement) dans la GMR sur le territoire de la MRC de Joliette se retrouvent au Tableau 14 et les points de collectes des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire de la MRC de Joliette se retrouvent au Tableau 15.

²⁵ Donnée du MDDELCC

Tableau 13 : Recensement des organismes en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire d'application

#	ORGANISME	LOCALISATION	TYPE D'ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
1	Comptoir Saint-Paul	15, boul. Brassard, Saint-Paul	Réemploi, récupération	Aide alimentaire, encombrant, jouet, vêtement
2	Entraide communautaire Saint-Ambroise-de-Kildare	3118, rue Champagne Saint-Ambroise-de-Kildare	Réemploi, récupération	Aide alimentaire
3	Entraide communautaire Sainte-Mélanie	910, route Principale Sainte-Mélanie	Réemploi, récupération	Aide alimentaire
4	La bouffe du bonheur de Crabtree	1101, chemin Archambault Crabtree	Réemploi, récupération	Aide alimentaire
5	La joujouthèque Farfouille	845, rue St-Louis, Joliette	Réemploi, récupération	Jouet
6	La manne quotidienne	160, rue Hélène-Boulé, Joliette	Réduction, réemploi	Alimentaire (comptoir alimentaire)
7	La Soupière de Joliette Lanaudière	712, rue de Lanaudière, C.P. 114. Joliette	Réduction, réemploi	Alimentaire (comptoir alimentaire)
8	Le comité d'entraide de Notre-Dame-de-Lourdes	6691, rang Ste-Rose, Notre-Dame-de-Lourdes	Réemploi, récupération	Aide alimentaire
9	Maison populaire de Joliette	712, rue de Lanaudière, Joliette	Réemploi, Récupération	Aide alimentaire
10	Moisson Lanaudière	1450, rue de Lanaudière, Joliette	Réduction, réemploi	Aide alimentaire
11	Saint-Vincent-de-Paul	740, rue Saint-Antoine, Joliette	Réemploi, récupération	Encombrant, jouet, vêtement

Source : TROCL

Le recensement des entreprises impliquées dans la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Joliette ne se limite pas nécessairement au territoire de planification du PGMR.

Tableau 14 : Recensement des entreprises de récupération, recyclage et valorisation impliquées dans la GMR de la MRC de Joliette

#	ENTREPRISE	LOCALISATION	TYPE D'ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
1	Bridgestone-Canada inc.	1200 boul. Firestone, Joliette	Valorisation	Caoutchouc (pneu)
2	Centre de valorisation M Charette inc.	158, route Saint-Thomas, Saint-Thomas	Récupération, recyclage (paillis), valorisation	Caoutchouc, pneus, résidus CRD, etc.
3	Compo recycle	225, avenue du Progrès, Chertsey	Récupération, recyclage	Matières organiques, papier, plastique, verre et métal (contenants et emballages)
4	EBI Environnement inc.	1481, rue Raoul-Charrette Joliette	Récupérateur (centre de tri)	Papier, plastique, verre et métal (contenants et emballages)
5	Federal Commercial Metals (RCM recyclage)	91, rue Boisjoly Lavaltrie	Récupération (ICI seulement), recyclage	Matériel informatique
6	Fonderie Cormier	621, rang Saint-Charles, Saint-Thomas	Récupération, recyclage	Métaux ferreux, non-ferreux
7	Garage Fernand Dumulong	202, chemin du Vieux Moulin Saint-Paul	Récupération, réemploi	Pièces de voiture uniquement
8	CRH Canada	966, chemin des Prairies, Joliette	Valorisation	Toutes matières avec un apport calorifique important.
9	Marcil pièces d'auto inc.	9, route 158, Saint-Thomas	Réemploi, Récupération	Métaux ferreux (pièces de voiture)
10	Métaux JP Grégoire	178, chemin du Vieux-Moulin, Saint-Paul	Récupération, recyclage	Métaux ferreux, non-ferreux
11	Plastrec	1461, rue Lépine, Joliette	Récupération, recyclage	Plastique (PÉT)
12	Produits Kruger ltée	100, 1 ^{ère} Avenue, Crabtree	Récupération, recyclage	Papier

#	ENTREPRISE	LOCALISATION	TYPE D'ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
13	Récupération Nord-Ben	1481, rue Raoul-Charette, Joliette	Récupération (centre de tri)	Collecte sélective
14	Récupération Thériault	110, rue Industrielle, Saint-Esprit	Récupération, recyclage	Matières commerciales et post-industrielles (plastique, bois, palette, métal)
15	Recyclage GC	69, rue Claveau, Sainte-Mélanie	Récupération	Métaux
16	Recyclage Frédérick Morin	1752, rue St-Cléophas, Saint- Gabriel-de-Brandon	Récupération, recyclage	Centre de tri CRD : bois, carton, métaux
17	Robert et Gilles Demers	3055, rue des Bâtisseurs, Terrebonne	Récupération	Terre, asphalte
18	Sintra inc.	475, rue Forest, Saint-Paul	Récupération, recyclage	Résidus CRD : asphalte, béton
19	Véolia	766, rue Wodon, Joliette	Récupération	Huile usagée, matières dangereuses commerciales, RDD

Source : MRC de Joliette

Depuis quelques années, des matières comme les produits électroniques, les huiles, les piles et les batteries, les lampes au mercure et les peintures, sont visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette réglementation²⁶ vise à transférer la responsabilité de la gestion de ces matières aux entreprises privées responsables de leur mise en marché.²⁷ En plus des points de dépôts officiels (tableau 13), l'ensemble des écoles et des bureaux municipaux de la MRC de Joliette ont un collecteur de piles à la disposition de tous les citoyens.

²⁶ réglementation sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1)

²⁷ MDDELCC

Tableau 15 : Points de collecte des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire de la MRC de Joliette

#	POINTS DE COLLECTE ACCRÉDITÉS	LOCALISATION	MATIÈRES DE LA REP ACCEPTÉES
1	Bétonel-Dulux Joliette	233, rue Saint-Charles-Borromée N., Joliette	Peinture
2	Bureau en gros	845, boul. Firestone, Joliette	Piles et batteries, produits électroniques
3	Batteries Expert	559, route 131, Joliette	Piles et batteries
4	Canadian Tire	1333, boul. Firestone, Joliette	Piles et batteries, peinture
5	Coderre & Fils inc. – Crabtree (marchand Rona)	238, 8 ^e rue, Crabtree	Peinture
6	Coop Profid'Or – BMR	839, rue Papineau, Joliette	Piles et batteries, peinture
7	Dépôt Rive-Nord	1001, rang St-Joseph, Saint-Thomas	Piles et batteries, huiles usagées, peinture
8	Écocentre (Parc de récupération)	1481, rue Raoul-Charette, Joliette	Piles et batteries, produits électroniques, huiles usagées, peinture, lampes au mercure
9	GM – A. Chalut Auto Ltée	250, boul. Antonio Barrette Notre-Dame-des-Prairies	Huiles usagées
10	Hôtel de ville – Crabtree	111, 4 ^e Avenue, Crabtree	Produits électroniques
11	Jean Coutu	562, rue Saint-Charles-Borromée, Joliette	Piles et batteries
12	La Source	1075, boul. Firestone, Joliette	Piles et batteries
13	Le Petit coin de l'informatique	1160, route Principale, Sainte-Mélanie	Produits électroniques
14	Monsieur Muffler	78, rue Gauthier Nord Notre-Dame-des-Prairies	Huiles usagées
15	Paradis Mécanique inc.	2029D, rue de la Visitation Saint-Charles-Borromée	Huiles usagées
16	Patrick Morin inc.	920, boul. Firestone, Joliette	Piles et batteries, peinture

#	POINTS DE COLLECTE ACCRÉDITÉS	LOCALISATION	MATIÈRES DE LA REP ACCEPTÉES
17	Patrick Morin inc.	1360, rue de Lanaudière, Joliette	Piles et batteries
18	Rona	2000, boul. Firestone Est, Notre-Dame-des-Prairies	Piles et batteries, peinture, lampes au mercure
19	Services Informatiques RS	39, rue de la Visitation, St-Charles-Borromée	Produits électroniques
20	Toyota – Joliette Toyota	357, boul. Antonio Barrette, Notre-Dame-des-Prairies	Huiles usagées
21	Uniprix	214, rue Papineau, Joliette	Piles et batteries
22	Villeneuve Audio Vidéo – Stéréo Plus	50, rue Gauthier Nord, Notre-Dame-des-Prairie	Produits électroniques

Sources: Association des recycleurs de produits électroniques (ARPE), Association des producteurs responsables (APR), Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), Éco-peinture, Appel à recycler

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

En vertu de l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de Joliette doit obligatoirement réaliser un inventaire des matières résiduelles de son territoire d'application. Le dernier, réalisé en 2015, nous a permis d'obtenir une meilleure connaissance des quantités et de la nature des matières générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC de Joliette pour l'année 2013. Les résultats de cet inventaire nous ont aussi démontré la provenance des gisements importants de matières et de résidus sur le territoire. Ce diagnostic a donc permis de développer des mesures adaptées au contexte régional.

Pour ce faire, l'outil de calcul proposé par Recyc-Québec et le Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été utilisé. En l'absence d'une méthodologie propre à la MRC quant à la collecte de données pour la majorité des matières, l'organisation a choisi d'utiliser celle privilégiée par l'outil de calcul en privilégiant les mêmes matières, à l'exception des matières récupérées et éliminées des matières recyclables, des matières organiques et des boues municipales du secteur résidentiel. Pour les deux premières catégories, ces données ont été transmises par le fournisseur de services de la MRC. Pour les boues municipales, les données provenaient directement des municipalités concernées.

Puisque les données fournies par l'outil de calcul sont basées sur des estimations provinciales, parfois régionales (secteur ICI), l'analyse des résultats permet plutôt d'obtenir une idée d'ensemble et des ordres de grandeur des matières générées, récupérées et éliminées sur le territoire.

Tableau 16 : Résultats globaux de l'inventaire des matières résiduelles¹ de la MRC de Joliette (INCLUANT CONTENANTS CONSIGNÉS DANS LES SECTIONS PLASTIQUE, VERRE ET MÉTAL ET LES PNEUS DANS LA SECTION AUTRES RÉSIDUS²)

TYPE DE MATIÈRE	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE
Papier/carton	10 434 t	6 877 t	17 311 t
Métal	918 t	1 144 t	1 927 t
Plastique	1 287 t	4 115 t	5 402 t
Verre	1 646 t	1 282 t	2 928 t
Matières organiques	24 285 t	68 131 t	92 416 t
Résidus CRD	39 393 t	10 675 t	50 068 t
Poussières de cimenteries	22 581 t	0 t	22 581 t
Rebut et résidus de trituration	0 t	10 040 t	10 040 t
Résidus domestiques dangereux	39 t	0 t	39 t
Autres résidus	5 716 t	4 875 t	10 591 t
Résidus ultimes	0 t	645 t	645 t
TOTAL (sans boues)	105 526 t	108 104 t	213 630
Boues municipales	4 401 tmh	1 167 tmh	5 568 tmh

Source : 1. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1 | 2. Recyc-Québec

3.1. Données résidentielles

Les quantités générées des matières résiduelles sont influencées par les spécificités normales des saisons, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation des quantités générées lors du temps des fêtes, du ménage printanier, de la période de déménagement et de la fin de l'automne. Avec seulement 339 chalets et un camping de 100 sites, ce qui représente moins d'un pour cent des unités d'occupation totale de la MRC, on ne peut pas affirmer que la villégiature influence les quantités de matières résiduelles générées en été sur le territoire.

3.1.1. Les matières recyclables

En fonction des données obtenues, le taux de recyclage de la MRC de Joliette était de 58 % en 2013 pour le plastique, le papier, le carton, le verre et le métal. C'est inférieur aux objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (POGMR) qui vise un pourcentage de recyclage de ces matières d'au moins 70 % pour l'ensemble du Québec. Le taux de rejet privilégié est celui estimé par notre fournisseur de service, soit 10 %.

Tableau 17 : Matières recyclables¹ résidentielles (contenants consignés non-inclus) - MRC de Joliette

DONNÉES DE LA MRC DE JOLIETTE				
MATIÈRES RECYCLABLES	RÉCUPÉRÉES COLLECTE SÉLECTIVE (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Papier et carton	4 489 t	2 216 t	6 705 t	68 %
Métal	279 t	464 t	743 t	39 %
Plastique	705 t	1 710 t	2 415 t	30 %
Verre	1 177 t	591 t	1 768 t	68 %
TOTAL	6 650 t	4 981 t	11 631 t	58 %

Source: 1 : Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

Au total, le taux de récupération des matières recyclables est de 58 %, ce qui est en dessous de l'objectif provincial de 70 %. Dans les données, on peut remarquer que le taux de récupération du métal et du plastique est plus faible. Pour les matières plastiques, on peut penser que la quantité en progression de plastique émergeant sans débouché explique le taux de récupération plus faible. Concernant le faible taux de récupération du métal, on l'explique mal puisque cette matière est facilement recyclable et comporte un taux de rendement intéressant. Les plastiques agricoles sont récupérés dans la collecte sélective. Leur tonnage se retrouve dans la section plastique, mais on ne connaît pas la quantité collectée uniquement pour cette matière.

Les contenants consignés et récupérés grâce au système de consignation sont exclus des données de la collecte sélective (matières recyclables). Les contenants consignés sont des matières recyclables d'aluminium, de plastique et de verre. Sur le territoire de la MRC de Joliette, 75 % des 454 tonnes de contenants consignés vendus ont été récupérés.

3.1.2. Les matières organiques des unités résidentielles

Tableau 18 : Matières organiques des unités résidentielles - MRC de Joliette

TYPE DE MATIÈRES ORGANIQUES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)
Branches et sapins de Noël	406 t	n. d.	406 t
Résidus verts	3 013 t	63 t	3 076 t
Résidus alimentaires	34 t	4 950 t	4 984 t
Autres résidus organiques	0 t	3 220 t	3 220 t
TOTAL	3 453 t	7 827 t	11 686 t

Source : MRC de Joliette et outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

Avec 3 453 tonnes de matières organiques récupérées, nous arrivons à 30 % de récupération (tableau 16), alors que le plan d'action de la POGMR souhaite atteindre un taux de recyclage de ces matières à 60 %. Le taux de rejet privilégié au centre de valorisation de la matière organique est celui proposé par l'outil de calcul, soit 5,3 %. Il n'avait pas été prévu dans l'actuel contrat de service de calculer le taux de rejet des matières organiques.

Les quantités de matières organiques générées sont des estimations fournies par l'outil de calcul. Selon les données transmises par le fournisseur de service de la MRC, 3 941 tonnes de résidus verts sont collectées par la collecte municipale résidentielle. Cette donnée est nettement supérieure au tonnage estimé de résidus verts générés par la MRC. Ceci peut s'expliquer par le fait que les résidus verts des commerces en bord de rue, ainsi que les branches, sont inclus dans cette collecte. Afin d'exclure les branches du tonnage, il a été demandé à notre fournisseur d'effectuer une estimation visuelle de cette matière dans la collecte des résidus verts. Cette estimation s'élève à 10 %, ce qui représente près de 400 tonnes de branches qui ont été déplacées dans la sous-catégorie de l'inventaire « branches et sapins de Noël ». Considérant qu'il est impossible que la totalité des branches générées soit récupérée, nous n'avons estimé aucune quantité de branches éliminées.

Également, plusieurs autres facteurs peuvent expliquer l'écart entre les quantités générées (données de l'outil) et les quantités récupérées (données de la MRC) : les variabilités climatiques d'une année à l'autre qui influencent la croissance des végétaux, la teneur en eau des résidus au moment où ils ont été pesés et la composition des résidus récoltés. Ces aspects limitent donc la comparaison entre des données d'années différentes, ce qui est le cas avec l'année de référence de la MRC et l'année de référence de l'outil de calcul.

Dans la section « Données ICI » et dans la sous-section « 3.2.3.2 Données suggérées par l'outil », on affirme que le secteur commercial génère 434 tonnes de résidus verts. À défaut de données plus précises, on suppose la participation totale du secteur commercial à la collecte des résidus verts, car les unités d'occupation ne sont aucunement limitées quant à la quantité des résidus verts. Ainsi,

en soustrayant ce tonnage dans la catégorie résidus verts résidentiels, on peut affirmer que la MRC, en 2013, a récupéré 3 013 tonnes de résidus verts. L'outil statistique étant limité, la somme de 434 tonnes dans la section « récupérée » a été ajoutée manuellement et apparaît dans le tableau 16.

La quantité totale annuelle de mise en valeur de résidus d'un composteur domestique est de 100 kilogrammes. On estime avoir dévié 34 tonnes de résidus alimentaires compte tenu de la vente de 341 composteurs par la MRC dans les dernières années.

3.1.3. Les boues municipales

Tableau 19 : Boues municipales, MRC de Joliette

BOUES MUNICIPALES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)
Stations d'épuration mécanisées (BSM)	116 tmh	367 tmh	483 tmh
Étangs aérés (BEA)	4 286 tmh	0 tmh	4 286 tmh
Fosses septiques	0 tmh	800 tmh	800 tmh
Total MRC de Joliette	4 401 tmh	1 167 tmh	6 418 tmh
Total boues municipales estimées par l'outil	1 809 tmh	4 075 tmh	5 034 tmh
Écart des données estimées par l'outil et des données réelles (%)	143 %	102 %	9 %

Source : MRC de Joliette

Noter que les tonnes métriques humides présentées ont été ajustées à un taux de siccité²⁸ commun de 20 %.

Pour des raisons environnementales et économiques, les boues de la Régie du Grand Joliette ont été entièrement recyclées par épandage sur des terres agricoles.

Pour la municipalité de Crabtree, le tonnage déclaré à la section 2.4.1 de l'inventaire exclut les boues produites par l'usine de pâtes et papiers Kruger. Pour diviser la proportion des boues émanant de la municipalité et de l'usine, il a été privilégié de se référer à la portion d'effluent qui représente 5,8 % pour la portion municipale et 94,2 % pour la portion de l'usine.

Étant donné que l'année de référence de l'inventaire des matières résiduelles est 2013, certains étangs aérés du territoire n'ont pas été vidés et n'ont donc pas été pris en compte dans les données. C'est le cas pour Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise-de-Kildare et Saint-Thomas. Sainte-Mélanie a traité ses boues au printemps 2015 par l'épandage. Saint-Ambroise-de-Kildare a fait de même en

²⁸ Le taux de siccité est le pourcentage de matière sèche présente dans les boues municipales.

réalisant la vidange de ses étangs en 2011. Finalement, pour la municipalité de Saint-Thomas, l'étang aéré n'a jamais été vidangé depuis 1998.

Il y a 5 545 fosses septiques sur le territoire de la MRC. En supposant qu'une fosse septique d'occupation permanente est vidangée aux 2 ans et qu'une fosse d'occupation saisonnière est vidangée aux 4 ans, on peut affirmer qu'il y aurait eu 2 688 fosses vidangées en 2013 sur le territoire de la MRC. En l'absence de programme de vidange, et n'ayant pas par conséquent la traçabilité de la matière, on suppose que celle-ci a été enfouie.

Le taux de récupération des boues de la MRC de Joliette pour 2013 est de 69 %. On peut affirmer que l'on répond ainsi à l'objectif gouvernemental de 60 % de recyclage des matières organiques.

3.1.4. Véhicules hors d'usage

Comme dans le reste de la province, les véhicules hors d'usage sont récupérés, démantelés et recyclés par un réseau parallèle aux services municipaux offerts. L'outil d'inventaire de matières résiduelles estime que la MRC a dévié de l'enfouissement 3 101 tonnes de véhicules hors d'usage.²⁹

3.1.5. Textile

Le tonnage traité par la Saint-Vincent-de-Paul et les autres points de dépôt n'est pas disponible. De plus, l'organisme couvrant tout le territoire de la grande région administrative de Lanaudière, on peut supposer qu'une partie du textile traité provient de l'extérieur de la MRC. Les vêtements propres récupérés sont vendus à moindre coût et la balance des vêtements est vendue à une entreprise qui les exporte. Aussi, les contenants pour recueillir cette matière sont gérés par des organismes indépendants et les municipalités ne détiennent aucune donnée à ce sujet. En fonction des estimations de l'outil de calcul, en 2013, 219 tonnes de textiles ont été récupérées et 654 tonnes éliminées.

3.1.6. Encombrants

L'outil de calcul estime que la MRC de Joliette récupère jusqu'à 1 458 tonnes d'encombrants et qu'elle en élimine seulement 359 tonnes. Puisque les usagers ont accès à une collecte d'encombrants hebdomadaires en bord de rue par la collecte des ordures, on peut supposer que le taux de récupération réel de la MRC est plus faible que celui estimé par l'outil.

3.1.7. Résidus dangereux domestiques

Pour ce qui est des résidus dangereux domestiques (RDD), la MRC possède des données partielles provenant de l'écocentre. Même si l'année de référence pour l'outil de calcul est 2013, l'année 2014 a été privilégiée pour cette matière, car en 2013, c'est seulement les visites (par voiture) à l'écocentre qui étaient comptabilisées.

Certaines matières sont calculées en nombre d'unités, ce qui est difficilement convertible en poids. On peut tout de même affirmer qu'au moins 39 tonnes de RDD sont récupérées du côté résidentiel, sur le territoire de la MRC de Joliette.³⁰ L'outil de calcul estime que 46 tonnes de RDD sont éliminées sur le territoire.

²⁹ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

³⁰ EBI

3.1.8. Matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Tableau 20 : Quantité de matières récupérées visée par la REP - Écocentre de la MRC de Joliette

MATIÈRE VISÉE PAR LA REP	QUANTITÉ
Produits électroniques	13 tonnes
Piles et batteries	22 tonnes
Peintures	49 tonnes
Huiles usagées	26 664 litres
Ampoules au mercure	2 000 unités
Tube fluorescent	12 148 pieds linéaires

Les données présentées au tableau 18 sont incomplètes, car les 21 points de dépôts privés (tableau 13) ne sont pas inclus. Seules les matières récupérées par le biais de l'écocentre pour le secteur résidentiel sont disponibles. De plus, les unités de mesure par matière ne sont pas uniformes. Tout de même, on sait que la responsabilité élargie des producteurs a permis d'organiser la filière de récupération et de recyclage pour ces matières et d'engendrer, par le fait même, un taux de récupération à la REP supérieur aux années précédentes.

3.1.9. Les pneus

Pour les pneus, il est impossible de calculer un taux de récupération, puisque seules les données du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage géré par RECYC-QUÉBEC sont disponibles. Ces données ne comprennent pas le marché parallèle des pneus usagés au Programme, c'est-à-dire qu'il y a une partie des pneus réutilisée et revendue par des collecteurs itinérants. Ainsi, sur le territoire de la MRC de Joliette, il y a eu, en 2013, 64 652 pneus de voitures récupérés, 1 212 petits pneus et 6 733 pneus de camions. Pour un total général de 938 tonnes métriques de pneus récupérées.

Finalement, notre taux de récupération pour la totalité du secteur résidentiel (sans les boues municipales) est de 50 %.³¹

Ce taux global est également inférieur aux attentes gouvernementales. Il est intéressant de constater que le taux global de récupération estimé par l'outil, malgré des écarts significatifs dans certains secteurs avec les données réelles de la MRC de Joliette, demeure à 50 %.

Pour ce qui est des résidus d'activités municipales, plus précisément les balayures de rue, aucun tonnage relié à cette activité n'a été enfoui. L'ensemble des municipalités réemploie leurs

³¹ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

balayures de rue ou les évacuent sur un terrain de type sablière ou neige usée.

3.2. Données des industries, commerces et institutions (ICI)

Comme mentionné dans un précédent chapitre, la MRC de Joliette est au cœur de la région administrative de Lanaudière et se démarque notamment par un nombre important d'industries, de commerces et d'institutions diversifiés. Comme les tonnages récupérés, éliminés et générés estimés par l'outil se réfèrent au nombre d'employés par secteur d'activités de l'ensemble de la région de Lanaudière, on peut penser que ces estimations ne sont pas totalement représentatives du portrait des matières résiduelles des ICI de la MRC.

3.2.1. Matières recyclables

En 2013, 2 102 commerces ou institutions en bord de rue étaient intégrés à la collecte municipale des déchets et à la collecte sélective et des résidus verts. Pour les autres ICI, ils sont responsables de la gestion de leurs matières résiduelles. La proportion d'ICI étant importante sur le territoire, les contenants de 360 litres fournis par le service municipal ne sont pas nécessairement adaptés pour la quantité de matières résiduelles générées. Ce fait peut expliquer entre autres, le taux de récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) estimé à 47 %.

Tableau 21 : Matières recyclables du secteur ICI

	FIBRE (t)	MÉTAL (t)	PLASTIQUE (t)	VERRE (t)	TOTAL (t)
Récupérées	5 945 t	543 t	534 t	274 t	7 296 t
Éliminées	4 661 t	641 t	2 411 t	629 t	8 342 t
Générées	10 606 t	1 184 t	2 945 t	903 t	15 638 t
Taux de récupération (%)	56 %	46 %	18 %	30 %	47 %

Source : Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

3.2.2. Matières organiques

Selon les critères préliminaires de la définition du concept de valorisation, les boues de papetières de l'usine Kruger à Crabtree peuvent être intégrées aux quantités récupérées.

Le taux de récupération des matières organiques générées par le secteur des ICI est de 8 %, en excluant les boues de papetières et les matières de l'industrie de transformation agroalimentaire, mais de 94 % si on les inclut.

Le taux de récupération excluant les matières de papetières et celles des industries agroalimentaires permet de constater qu'il y a surtout des efforts à déployer dans la mise en place de systèmes de récupération des matières organiques générées sur les lieux de travail de l'ensemble des ICI de la MRC.

Tableau 22 : Matières organiques du secteur ICI

TYPE DES MATIÈRES ORGANIQUES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)
Industrie de transformation agroalimentaire	3 098 t	29 t	3 126 t
Boues de papetières	72 088 t	0 t	72 088 t
Résidus verts	434 t	153 t	587 t
Résidus alimentaires	0 t	4 081 t	4 081 t
Autres résidus organiques	0 t	848 t	848 t
TOTAL	75 620 t	5 111 t	80 730 t

Source: Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

3.2.3. Gestion des matières résiduelles des principaux générateurs

De par la nature de ses activités, l'usine Kruger ltée est un générateur important de boues de papetières. En 2013, 72 088 tonnes de boues de papetières ont été générées, 24 % ont été épandues sur des terres agricoles et 76 % acheminées à des fins de valorisation énergétique. En 2011, l'usine a enfoui 9 334 tonnes de résidus de trituration, ainsi que 706 tonnes de rebuts de pâtes, papiers et carton.³² Jusqu'à maintenant, ces résidus sont enfouis, mais un projet est en cours pour faire de ceux-ci de la valorisation énergétique. Tous les papiers de bureau sont acheminés directement à l'usine et les boîtes de carton sont récupérées. Dans les années à venir, l'usine Kruger ltée souhaite améliorer son taux de récupération.

Bridgestone récupère jusqu'à 99 % des matières qu'elle génère en privilégiant les principes du 3RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, enfouissement). Leur initiative en gestion des matières résiduelles va du réemploi du caoutchouc à l'interne lorsque possible, du recyclage des emballages et des résidus dangereux, du compostage des résidus alimentaires et de la valorisation énergétique des pneus, des autres retailles de caoutchouc ne pouvant être introduits dans la filière de recyclage et de la poussière de carbone.

La cimenterie de CRH Canada fait de la valorisation énergétique avec plusieurs matières ne trouvant pas toujours de débouchés dans la filière du recyclage, tels les bardeaux d'asphalte, les tapis, les retailles de pneus et bien d'autres. La combustion de ces matières alternatives permet de réduire la consommation de charbon nécessaire dans leur procédé de fabrication.

Aussi, l'entreprise fait récupérer ses principaux résidus : les poussières de cimenterie en provenance des fours et celles en provenance du procédé de fabrication. L'entreprise qui récupère cette matière l'introduit dans ses procédés d'amendement calcaire des sols (synergie des sous-produits). Ces poussières représentaient pour l'année de référence 2013, 22 581 tonnes. CRH Canada rapporte

³² Bilan annuel de conformité environnementale, secteur des pâtes et papiers 2011

également ses déchets dangereux et elle effectue du compostage avec les résidus de table de ses employés. Finalement, l'entreprise possède la reconnaissance « ICI, on recycle » au niveau performance (niveau le plus élevé) qui vise à reconnaître les établissements ayant atteint un taux de hautes performances dans la mise en valeur de leurs matières résiduelles.

L'usine Graymont (producteur de chaux) récupère également la poussière de chaux, mais au moment de rédiger ce document, l'entreprise n'était pas en mesure de fournir des informations sur le tonnage pour l'année de référence 2013, ni même pour d'autres années.

Sur le plan institutionnel, le principal générateur est le Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRD). Les administrateurs du CHRD affirment que l'institution génère environ 950 tonnes de matières résiduelles par année. De par le plan d'action de développement durable et de santé environnementale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, des initiatives en gestion des matières résiduelles ont été entamées depuis 2014. Puisque l'année de référence de l'inventaire est 2013, leurs actions ne se reflètent pas dans les résultats présentés. Depuis le début de l'année 2015, le CHRD tente de dévier ses 150 tonnes de résidus alimentaires de l'enfouissement par un projet pilote avec un déshydrateur thermique. Aussi, depuis 2014, 166 kilogrammes de piles et 39 tonnes de métaux comprenant 9 tonnes de boîtes de conserve ont été récupérés.³³

Le festival Mémoire et Racines enregistre 9 000 entrées en trois jours. On ne connaît pas la quantité de matières résiduelles générées par cet événement, mais un effort soutenu est déployé par l'organisation pour la gestion de ces matières lors de l'événement. Effectivement, une escouade verte est sur place pour le tri sélectif des matières. L'organisation du Festival a aussi travaillé à la réalisation de fiches signalétiques claires pour améliorer le tri à la source des festivaliers. Également, les restaurateurs mobiles sur place utilisent des ustensiles et des contenants compostables.

3.3. Données concernant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Selon les estimations de l'outil de calcul, la MRC de Joliette aurait atteint en 2013 un taux de récupération des agrégats de 94 %, ce qui répond aux objectifs provinciaux du plan d'action 2011-2015 du gouvernement. L'agrégat représente 80 % du volume total de matières récupérées issues des résidus de construction, rénovation et démolition. Pour les autres résidus CRD, le taux de récupération de la MRC est de 51 %, ce qui ne répond pas à l'actuel objectif provincial de mener vers un centre de tri 70 % des résidus CRD.

Les données récupérées de résidus de bois de deuxième transformation industrielle sont des données réelles fournies par une entreprise de la MRC.

³³ Le Centre de santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière, Le vent du Nord, 12 décembre 2014

Tableau 23 : Totalité des résidus de type CRD

TYPE DE RÉSIDUS CRD	RÉCUPÉRÉS (t)	ÉLIMINÉS (t)	GÉNÉRÉS (t)
Agrégats	30 024 t	1 853 t	31 878 t
Gypse	68 t	1 805 t	1 873 t
Bardeaux d'asphalte	184 t	1 512 t	1 696 t
Autres	0 t	1 561 t	1 561 t
Bois de construction	7 117 t	3 944 t	11 061 t
Résidus de bois de transformation industrielle	2 000 t	0 t	2 000 t
TOTAL	39 393 t	10 675 t	50 068 t

Source : Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, version 1

3.4. Objectif d'élimination du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR: où en sommes-nous?

L'objectif quantitatif intermédiaire du premier plan d'action de la PQGMR est de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. En fonction des données 2013 du MDDELCC, la MRC a enfoui 750,35 kg/habitant/année, incluant tous les types de générateurs (sans les boues).

3.5. Sous-produits issus des activités de gestion des matières résiduelles

EBI inc., notre actuel fournisseur de service en gestion des matières résiduelles, capte le biogaz du lieu d'élimination technique (LET) pour produire du gaz naturel. Tout le biogaz collecté à partir du lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas est valorisé en énergie. Ainsi, l'entreprise dispose d'une station de valorisation conçue pour transformer le biogaz en gaz naturel. Le gaz naturel produit est injecté dans le réseau de Trans-Québec et Maritimes pour être vendu à des industries québécoises soucieuses d'améliorer leur bilan environnemental à l'égard des émissions de gaz à effet de serre. L'entreprise dispose également d'une centrale de cogénération produisant 10 MW d'électricité à partir des biogaz. L'électricité produite est vendue à Hydro-Québec dans le cadre d'un contrat à long terme. Le volume annuel de biogaz collecté au LET est d'environ 67 millions de mètres cubes. Le volume annuel de biogaz utilisé pour la production de gaz est d'environ 14 millions de mètres cubes, et pour la production d'électricité, environ 53 millions mètres cubes.

4. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4.1. Rapport de suivi du dernier PGMR

Depuis 2014, les MRC sont tenues de transmettre annuellement un rapport de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR en vigueur. Ci-dessous, le rapport de

suivi qui a été transmis au Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques.

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ORIENTATION 7.4.1 : RÉDUCTION À LA SOURCE				
ACTION 1	La MRC se dotera d'une politique d'achat environnementale afin de privilégier l'achat de produits durables, réutilisables et à faible consommation d'énergie.	MRC de Joliette et les municipalités membres	Non débutée	
ACTION 2	Programmes généraux d'ISÉ visant la réduction à la source par des publications sur l'herbicyclage, le compostage domestique et par des subventions pour les couches lavables.	MRC de Joliette et les municipalités membres	Réalisée en partie ³³	<p>La MRC a piloté l'achat de composteurs domestiques avec Nova Envirocom. Cette information était diffusée dans les bulletins municipaux. Cet achat était accompagné d'une formation. Le service aux citoyens a été assuré par les municipalités membres (vente, ISÉ).</p> <p>Certaines municipalités ont fait de l'ISÉ pour l'herbicyclage.</p> <p>Certaines municipalités ont offert des subventions pour l'achat de couches lavables.</p> <p>La majorité des municipalités ont distribué du compost à leurs citoyens lors de la journée de l'arbre.</p>

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ORIENTATION 7.4.2 : MESURES DE RÉEMPLOI (ENCOMBRANT ET TEXTILE)				
ACTION 1	Instaurer un programme continu d'information et de sensibilisation (annuaire des organismes œuvrant dans le réemploi).	MRC de Joliette et les municipalités membres	Non débutée	
ACTION 2	Établir des ententes avec les intervenants du milieu comme les municipalités membres, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale.	MRC de Joliette et les municipalités membres	Amorcée dans certaines municipalités	Joliette : entente avec la Saint-Vincent-de-Paul.
ACTION 3	Favoriser l'apport volontaire au parc de récupération en augmentant les heures d'ouverture et la limite de poids, et en acceptant les petits et moyens ICI à déposer leurs matières, moyennant une contribution financière.	MRC de Joliette, EBI	Réalisée	Les petits et les moyens ICI sont maintenant acceptés au parc de récupération. Publicité ciblée dans l'INFO-MRC publiée 2 fois par année.
ORIENTATION 7.4.3 : COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES				
ACTION 1	Optimisation de la collecte des matières recyclables en introduisant des bacs roulants de 240 ou 360 litres, en diminuant la fréquence de la collecte aux deux semaines, en interdisant de mettre des matières recyclables en bordure de rue lors de la collecte des ordures.	MRC de Joliette et EBI	Amorcée	2005 : Introduction des bacs roulants de 240 ou 360 litres. Le contrat en GMR a été renouvelé en 2013 pour 2 ans et la fréquence des collectes de la collecte sélective et des déchets est demeurée la même. Il n'y a pas eu uniformisation des contenants, ni mécanisation des collectes ³⁴ , ni de réglementation à cet effet.

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ORIENTATION 7.4.3 : COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE)				
ACTION 2	Campagne ciblée d'ISÉ pour les citoyens, pour les ICI et pour des secteurs spécifiques (centre-ville, secteur industriel, Galeries Joliette, etc.).	MRC de Joliette et municipalités membres	Réalisée en partie	<p>Distribution à tous les citoyens du territoire de deux INFO-MRC par année avec un rappel des matières acceptées et non acceptées dans la collecte sélective.</p> <p>Secteur agricole : collecte des plastiques agricoles par le biais de la collecte municipale et campagne de sensibilisation dirigée par la MRC en collaboration avec l'UPA.</p> <p>Participation au programme de la Table de récupération hors foyer volets 1 et 2 (voir annexe 1 pour les détails).</p> <p>Aucune campagne ciblée d'ISÉ n'a été amorcée pour les autres secteurs spécifiques.</p>
ACTION 3	Demander aux entreprises gouvernementales de présenter un plan de récupération. La MRC a sur son territoire de nombreux bureaux institutionnels : CHRDL, écoles, CÉGEP, CLSC, ainsi que des bureaux gouvernementaux fédéraux et provinciaux.	MRC de Joliette, municipalités membres, institutions	Amorcée	<p>Politique de développement durable et de santé environnementale adoptée et en vigueur depuis le 23 mai 2012 par le CSSS du Nord de Lanaudière.³⁵</p> <p>Actions mises en œuvre de leur plan d'action 2013-2014 :</p> <p>Récupération des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs ;</p> <p>Projet pilote avec un déshydrateur thermique pour la récupération des matières organiques putrescibles (150 tonnes générées annuellement) ;</p> <p>Récupération des métaux – boîtes de conserve (9 tonnes récupérées en 2014).</p>
ORIENTATION 7.4.4 : MATIÈRES PUTRESCIBLES				
# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 1	Résidus verts : conserver la collecte et l'apport volontaire et favoriser l'herbicyclage.	MRC de Joliette et municipalités membres	Réalisée en partie	32 collectes annuelles des résidus verts dans les périmètres urbains des municipalités. Apport volontaire des résidus verts à l'écocentre. Aucune action sur l'herbicyclage (à part des dépliant d'ISÉ).
ACTION 2	Matières organiques : projet pilote des matières organiques avec campagnes de sensibilisation.	MRC de Joliette, municipalités responsables du projet pilote (St-Paul, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies), EBI	Réalisée (échec)	Échec du projet pilote, car absence d'une campagne de sensibilisation pour les citoyens visés par le projet. ³⁶
ACTION 3	Campagne d'ISÉ pour des composteurs domestiques.	MRC de Joliette et municipalités membres	Réalisée	La MRC a piloté l'achat groupé avec Nova Envirocom qui comprenait aussi la formation sur les composteurs domestiques. Le service aux citoyens a été assuré par les municipalités.
ACTION 4	Boues municipales : Inventaire des fosses septiques, caractérisation des boues municipales, recherche des zones favorables à l'épandage des boues et trouver des meilleures solutions de valorisation.	MRC de Joliette et municipalités membres	Réalisée en partie ³⁷	Les boues de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette ont été entièrement recyclées par épandage sur des terres agricoles. Les boues de la municipalité de Crabtree et de l'usine Kruger sont recyclées à 24 % par épandage sur des terres agricoles. En 2014, les autres municipalités de la MRC de Joliette n'ont pas procédé à la vidange de leurs étangs aérés.

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ORIENTATION 7.4.5 : R.D.D.				
ACTION 1	Optimiser la collecte de R.D.D.,	MRC de	Réalisée en	La MRC a piloté le projet de

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
	conserver le dépôt permanent, interdire, par règlement, les R.D.D. en bordure de rue lors des collectes.	Joliette, municipalités membres et parc de récupération géré par EBI	partie	<p>collecteur de piles principalement implanté dans les CPE et les écoles. Les municipalités sont maintenant responsables de vider les collecteurs de piles.³⁸</p> <p>Les municipalités n'ont pas adopté de règlement.</p> <p>Crabtree et l'écocentre de la MRC de Joliette sont des points de dépôt permanent d'ARPE Québec pour la récupération du matériel informatique.</p> <p>Il y a la collecte printanière annuelle de R.D.D dans toutes les municipalités³⁹ en plus de la collecte régulière par le biais de l'écocentre.</p>

4.2. Diagnostic, problématiques et enjeux

4.2.1. Secteur municipal

L'homogénéité des services au sein de la MRC occasionne moins de confusion chez les citoyens. La collecte sélective est bien implantée et la participation dans les maisons unifamiliales se déroule bien, mais des améliorations doivent être apportées pour augmenter la participation citoyenne dans les multilogements.

La collecte hebdomadaire des déchets domestiques et des encombrants, l'absence de collecte de résidus de table sur tout le territoire et l'absence de collecte de résidus verts dans le périmètre rural de la MRC n'incitent pas les citoyens à réduire leur production de déchets domestiques.

La MRC reçoit un montant compensatoire pour la présence d'un site d'enfouissement sur son territoire. Ainsi, le faible coût de l'enfouissement n'encourage pas nécessairement les autres types de traitement de la matière. Ce fait a d'ailleurs été constaté dans d'autres MRC ayant la même situation.

Jusqu'à maintenant, les actions de sensibilisation se sont limitées à quelques publicités dans les médias écrits régionaux et locaux (municipalités, MRC), ainsi que sur les sites internet des municipalités et de la MRC. Il faut dire que jusqu'en 2014, la MRC et les municipalités n'avaient aucune ressource dédiée à l'environnement et à la gestion des matières résiduelles.

Une autre source d'amélioration : multiplier les actions de sensibilisation et d'éducation à la population, notamment en continuant de diffuser l'information sur l'ensemble des services municipaux en gestion des matières résiduelles, tout en déployant un effort particulier de sensibilisation sur la nouvelle collecte des matières organiques (bacs bruns) et en diffusant

massivement les autres filières de récupération disponibles pour les citoyens (organisme de réemploi, point de collecte de la REP).

Pour la gestion des boues municipales, certaines municipalités ont déjà apporté des correctifs pour épandre leurs boues en sol agricole. Il demeure à consolider et favoriser cette pratique.

L'absence d'un portrait des fosses septiques et de la disposition des boues sur le territoire est un enjeu. L'inventaire des boues de fosses septiques et la fréquence de vidange de ces fosses devront être connus.

4.2.2. Secteur des ICI

Un des plus gros défis de la MRC est d'améliorer la performance en gestion des matières résiduelles des nombreux ICI présents sur le territoire.

Les performances en gestion des matières résiduelles sont très inégales du côté des ICI. D'après une étude pour dresser le portrait de la GMR dans les ICI³⁴, trois cas existent sur le territoire :

1. Les petits commerces en bord de rue et petits bureaux institutionnels qui sont pris en charge par les services municipaux;
2. Les petites et moyennes entreprises qui génèrent des matières résiduelles non assimilables aux collectes municipales. Ces petites et moyennes entreprises n'ont pas le budget nécessaire pour des ressources humaines dédiées au développement durable, à l'environnement ou plus spécifiquement à la gestion de leurs matières résiduelles.
3. Les grandes industries qui ont les moyens financiers et humains de se prendre en charge et qui ont déjà une excellente performance en gestion des matières résiduelles.

Selon l'étude, les bacs de 360 litres pour la collecte sélective ne sont pas toujours adaptés pour les commerces (espace insuffisant).³⁵ Il serait donc adéquat d'offrir un service et des contenants adaptés à leur besoin.

Également, les petites entreprises (5 employés et moins) qui génèrent des résidus dangereux industriels n'ont pas accès à l'écocentre et les frais de traitement sont assez élevés.

D'après le constat de l'étude, les besoins sont grands pour les petites et moyennes entreprises. Des actions seront proposées pour les soutenir dans leur performance en gestion des matières résiduelles.

Le territoire de la MRC est agricole dans une proportion de 79 %. Il ne faut donc pas négliger les matières résiduelles générées par ce secteur. Des actions concrètes et spécifiques seront développées afin de dévier de l'enfouissement un maximum des matières générées par les exploitants agricoles.

Pour la gestion des boues de papeteries, l'usine de produits Kruger a déjà mise en place des initiatives pour réduire l'enfouissement de leurs boues. Comme les boues de papeteries représentent un tonnage important et que la majorité de celles-ci est récupérée à des fins de valorisation, les efforts déployés serviront à augmenter le tonnage des boues de papeteries

³⁴ Étude du CLD, CTTEI

³⁵ IDEM

épanchées au sol. Toutes les autres boues des ICI du territoire de la MRC sont toutes collectées et traitées par les systèmes d'épuration des municipalités.

4.2.3. Secteur des CRD:

Les installations disponibles au sein de la MRC et dans les régions environnantes sont suffisantes pour récupérer l'ensemble des résidus CRD générés (estimés) sur notre territoire.

Notre principal enjeu concernant les résidus CRD est le manque de connaissance sur le type de résidus CRD générés, leurs quantités et la traçabilité de ces matières. En acquérant la connaissance, nous pourrions ultérieurement développer des actions.

Autre enjeu de la MRC : entrer en contact avec les associations sectorielles du domaine de la construction afin de les sensibiliser sur l'importance d'acheminer leurs résidus à des centres de tri CRD.

5. PLAN D'ACTION 2016-2020

5.1. Orientations et objectifs de la MRC de Joliette

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015 (Politique québécoise de la GMR)	ORIENTATIONS DE LA MRC DE JOLIETTE	OBJECTIFS DE LA MRC DE JOLIETTE 2016-2020
Réduire la quantité de déchets enfouis à 700kg/ – hab. par année d'ici 2015.	Dévier un maximum de matières résiduelles de l'enfouissement.	1. Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur. CIBLE : 600 kg/hab./année enfouis (donnée du MDDELCC)
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal (PCPVM), d'ici 2015.	Améliorer la qualité et la quantité du PCPVM récupéré.	2. Améliorer la qualité du PCPVM récupéré à la collecte sélective. CIBLE : toutes les actions de sensibilisation réalisées 3. Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale. CIBLE : Augmenter à 9 700 tonnes de matières recyclables collectées 4. Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI. CIBLE : 230 kg/hab/année enfouies (donnée du MDDELCC)
Recycler 60 % des matières organiques, d'ici 2015. Bannir toutes matières organiques de l'enfouissement pour 2020.	Diminuer drastiquement la quantité de matières organiques putrescibles enfouies.	5. Recycler 70 % de matière organique putrescible résiduelle résidentielle. CIBLE : 10 000 tonnes de matières organiques récupérées 6. Recycler-valoriser 100 % des boues. CIBLE : 100 % des boues recyclées ou valorisées 7. Augmenter le taux de recyclage des matières organiques putrescibles des ICI. CIBLE : 60 % des ICI du territoire qui récupèrent leur matière organique
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Interdire l'élimination des résidus de béton, de brique et d'asphalte de l'enfouissement.	8. Recycler ou valoriser 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (travaux publics municipaux + secteur du bâtiment). CIBLE : 100 % de taux de récupération
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.	Dévier un maximum des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment de l'enfouissement.	9. Acquérir la connaissance sur les gisements des résidus CRD (provenance du segment du bâtiment, traçabilité et gestion). CIBLE : Toutes les actions de sensibilisation réalisées 10. Augmenter le tonnage des résidus CRD triés à la source ou acheminés vers un centre de tri CRD. CIBLE : 33 kg/hab./an enfouis (donnée du MDDELCC)

5.2. Plan d'action 2016-2020 pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette

#	PGMR --- Actions	Échéancier	1er trimestre 2016	2e trimestre 2016	3e trimestre 2016	4e trimestre 2016	1er trimestre 2017	2e trimestre 2017	3e trimestre 2017	4e trimestre 2017	1er trimestre 2018	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	1er trimestre 2019	2e trimestre 2019	3e trimestre 2019	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020	
1.1	Réduire la collecte des déchets de 52 à 26 par année (aux deux semaines).	2016	x																				
1.2	Entamer la mécanisation de la collecte des déchets (sauf centre-ville de Joliette).	2016	x																				
1.3	Réduire de 52 à 4 collectes d'encombrants par année (sauf centre-ville de Joliette).	2016	x																				
1.4	Organiser des rencontres d'informations et d'échanges de données avec le fournisseur de services de collecte et du transport des déchets domestiques.	2016		x			x			x			x										
1.5	Organiser un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise	2016		x																			

#	PGMR --- Actions	Échéancier	1er trimestre 2016	2e trimestre 2016	3e trimestre 2016	4e trimestre 2016	1er trimestre 2017	2e trimestre 2017	3e trimestre 2017	4e trimestre 2017	1er trimestre 2018	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	1er trimestre 2019	2e trimestre 2019	3e trimestre 2019	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020
	de la réduction des déchets.																					
1.6	Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de la MRC de Joliette.	2016				x																
2.1	Embaucher une brigade verte estivale.	2016		x																		
5.1	Réaliser une campagne de sensibilisation dédiée à l'introduction des bacs bruns sur tout le territoire de la MRC.	2016	x																			
5.2	Introduire la collecte des matières organiques putrescibles sur tout le territoire (sauf centre-ville de Joliette).	2016		x																		
5.4	Organiser des rencontres d'informations et d'échanges de données avec le fournisseur de services des collectes, du transport et du	2016	x	x	x	x																

#	PGMR --- Actions	Échéancier																					
			1er trimestre 2016	2e trimestre 2016	3e trimestre 2016	4e trimestre 2016	1er trimestre 2017	2e trimestre 2017	3e trimestre 2017	4e trimestre 2017	1er trimestre 2018	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	1er trimestre 2019	2e trimestre 2019	3e trimestre 2019	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020	
	traitement des matières organiques putrescibles.																						
9.1	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le gestionnaire de l'écocentre.	2016	x	x	x	x																	
1.7	Développer un protocole d'entente sur la récupération et la revalorisation des textiles et des encombrants entre la MRC et les organismes communautaires.	2017				x	x																
1.14	Introduire la tarification incitative des déchets	2016				x																	
1.8	Organiser une tournée dans les écoles primaires et secondaires sur le thème de la saine gestion des matières résiduelles.	2017				x	x																

#	PGMR --- Actions	Échéancier	1er trimestre 2016	2e trimestre 2016	3e trimestre 2016	4e trimestre 2016	1er trimestre 2017	2e trimestre 2017	3e trimestre 2017	4e trimestre 2017	1er trimestre 2018	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	1er trimestre 2019	2e trimestre 2019	3e trimestre 2019	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020	
			3.1	Définir la méthode de calcul du taux de récupération au sein de la MRC et diffuser les résultats dans un bilan annuel.	2017				x														
4.1	Collaborer avec des associations sectorielles pour produire des activités de sensibilisation dédiées aux ICI.	2017				x	x	x	x														

#	PGMR --- Actions	Échéancier	2016				2017				2018				2019				2020			
			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
	CRD afin d'échanger sur les défis (débouchés).																					
9.3	Réaliser un inventaire quantitatif des générateurs des résidus CRD du secteur du bâtiment, de leur traçabilité et des débouchés à l'échelle régionale.	2017					x	x														
10.4	Évaluer la pertinence d'ajouter des écocentres dans les municipalités rurales de la MRC.	2017								x												
1.9	Soutenir les écoles primaires et secondaires dans la planification et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles.	2018					x	x														
3.2	Visiter les commerces en bord de rue qui participent à la collecte sélective municipale.	2018					x	x														

#	PGMR --- Actions	Échéancier	1er trimestre 2016	2e trimestre 2016	3e trimestre 2016	4e trimestre 2016	1er trimestre 2017	2e trimestre 2017	3e trimestre 2017	4e trimestre 2017	1er trimestre 2018	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	1er trimestre 2019	2e trimestre 2019	3e trimestre 2019	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020
	matières visées par la REP.																					

5.3. Fiches descriptives des actions du plan d'action 2016-2020

ACTION 1.1. RÉDUIRE LA COLLECTE DES DÉCHETS DE 52 À 26 PAR ANNÉE (AUX DEUX SEMAINES).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Cette action, conjointe à l'introduction de la collecte des matières organiques putrescibles, fait partie du réaménagement et de l'optimisation des services municipaux de la gestion des matières résiduelles sur tout le territoire de la MRC.</p> <p>Jusqu'en décembre 2015, la collecte des déchets domestiques était hebdomadaire. Dans le but d'inciter les utilisateurs des services municipaux en gestion des matières résiduelles à réduire leur production de déchets domestiques et à utiliser efficacement les autres services de collectes (collectes sélectives et matières organiques), il a été décidé, dès janvier 2016, de réduire la collecte des déchets domestiques aux deux semaines.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Sensibilisation et information afin d'éviter les plaintes et le mécontentement des citoyens.</p> <p>Dépôt sauvage de déchets domestiques.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (ISÉ)	3 500 \$
ÉCONOMIE POTENTIELLE	(280 000 \$)
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage de déchets domestiques résidentiels enfouis.

ACTION 1.2. ENTAMER LA MÉCANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS (SAUF CENTRE-VILLE DE JOLIETTE).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Cette action, conjointe à l'introduction de la collecte des matières organiques putrescibles, fait partie du réaménagement et de l'optimisation des services municipaux de la gestion des matières résiduelles sur tout le territoire de la MRC. Jusqu'en décembre 2015, les utilisateurs n'étaient pas limités quant à la quantité de déchets domestiques qu'ils pouvaient déposer en bord de rue.</p> <p>Cette action est dans le but d'inciter les utilisateurs des services de collectes municipales à réduire leur production de déchets domestiques. La mécanisation de la collecte des déchets est aussi un incitatif à utiliser adéquatement les autres services municipaux (collectes sélectives, matières organiques putrescibles, écocentre).</p> <p>Cette modification sera applicable dès janvier 2016 avec une période de transition de trois mois, et une communication sera transmise à tous les citoyens à l'automne 2015, les informant de cette nouveauté dans les services de la MRC. Il est à noter que l'achat des bacs conformes à la collecte mécanisée sera aux frais des contribuables. Dans les coûts estimés pour la mise en œuvre de cette action, l'achat des bacs n'a pas été inclus.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Sensibilisation et information afin d'éviter les plaintes et le mécontentement des citoyens. Dépôt sauvage de déchets domestiques.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (ISÉ)	5 500 \$
ÉCONOMIE POTENTIELLE	(120 000 \$)
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage de déchets domestiques résidentiels enfouis.

ACTION 1.3. RÉDUIRE DE 52 À 4 COLLECTES D'ENCOMBRANTS PAR ANNÉE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Cette action, conjointe à l'introduction de la collecte des matières organiques putrescibles, fait partie du réaménagement et de l'optimisation des services municipaux de la gestion des matières résiduelles sur tout le territoire de la MRC.</p> <p>Jusqu'en décembre 2015, les citoyens pouvaient se débarrasser de leurs encombrants toutes les semaines, grâce à la collecte des déchets domestiques. La réduction des collectes d'encombrants est dans le but d'inciter les utilisateurs des services municipaux à réduire leur production de déchets d'encombrants et surtout de les inciter à utiliser les autres filières de réemploi et de récupération d'encombrants existantes (Saint-Vincent-de-Paul, écocentre, points de collecte pour la REP, etc.).</p> <p>Ces collectes distinctes à la collecte des déchets domestiques permettront à la MRC de recueillir des données sur les encombrants destinés à l'enfouissement.</p>
TYPE D'ACTION	Services Municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tout type de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Sensibilisation et information afin d'éviter les plaintes et le mécontentement des citoyens.</p> <p>Dépôt sauvage de déchets domestiques.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (ISÉ)	2 500 \$
ÉCONOMIE POTENTIELLE	(30 000 \$)
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage d'encombrants collectés ⁴⁴ .

ACTION 1.4.**ORGANISER DES RENCONTRES D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES DE DONNÉES AVEC LE FOURNISSEUR DE SERVICE DE COLLECTE ET DU TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES.**

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le but de ces rencontres : mieux connaître la réalité sur le terrain (collecte et transport des déchets domestiques) et pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</p> <p>Les sujets traités seront les secteurs problématiques (mécanisation, présence d'encombrants, données, facturation) et les pistes de solution aux problèmes rencontrés lors de la collecte et le transport. Ces sujets permettront également de mieux cibler les communications citoyennes.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Disponibilité du fournisseur de service et du coordonnateur en GMR pour assurer une régularité dans les rencontres.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Fournisseurs de services
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	500 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres par année.

ACTION 1.5.

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Dans le cadre de la Semaine québécoise de la réduction des déchets, la MRC de Joliette organisera un événement régional annuel avec différents collaborateurs de la région.</p> <p>La formule se répétera chaque année et innovera sous les thèmes proposés par l'organisme responsable de la Semaine québécoise de la réduction des déchets.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal et ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Collaboration d'institutions et d'organismes locaux à l'événement.</p> <p>Visibilité de l'événement.</p> <p>Ressources humaines disponibles à l'interne de la MRC pour développer un événement d'envergure.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Partenaires locaux
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	15 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tenue de l'événement annuel.

ACTION 1.6.

RÉALISER UN INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR ICI SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>La proportion des industries, des commerces et des institutions est importante sur le territoire de la MRC. Actuellement, la MRC se réfère sur des calculs basés sur des données provinciales pour estimer la quantité de matières résiduelles générées par le secteur ICI.</p> <p>Le caractère unique du portrait industriel de la MRC et la proportion d'ICI par rapport à la population incitent la MRC de Joliette à réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles générées par le secteur ICI.</p> <p>Le but de cette étude est de mieux connaître la nature des matières résiduelles générées, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements. Cette étude a pour objectif de cibler des actions spécifiques pour le PGMR de troisième génération.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Accessibilité aux données et coût de l'étude.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Consultant
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	60 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Inventaire réalisé

ACTION 1.7.

DÉVELOPPER UN PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA REVALORISATION DES TEXTILES ET DES ENCOMBRANTS ENTRE LA MRC ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Les organismes communautaires contribuent à dévier un certain tonnage de matières résiduelles de l'enfouissement et parallèlement, ces derniers ont besoin de soutien financier pour continuer leur activité.</p> <p>La MRC étudiera le dossier afin de développer un protocole d'entente avec les organismes communautaires de la région qui récupèrent des vêtements et des encombrants et ce, tout en s'inspirant de ce qui se fait déjà à la MRC de D'Autray.</p>
TYPE D'ACTION	Services de la gestion des matières résiduelles
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Défi administratif afin d'opérationnaliser l'entente.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Organismes communautaires, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	9 000 \$ par année
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de tonnage dévié de l'enfouissement et remboursé aux organismes

ACTION 1.8.

ORGANISER UNE TOURNÉE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES SUR LE THÈME DE LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>La MRC de Joliette créera une formation avec un guide pédagogique sur la saine gestion des matières résiduelles et sur le respect des principes des 3RVE. Il y aura une formation destinée aux enfants du primaire et une autre adaptée pour les enfants du secondaire. La tournée de sensibilisation se fera également avec les Centres de la petite enfance (CPE) ou garderies privées intéressées par la démarche.</p> <p>Les écoles sont des lieux privilégiés pour l'apprentissage et les élèves du primaire et du secondaire sont de bons ambassadeurs. À la suite de leur formation, ils pourront informer et sensibiliser leurs parents. Cette tournée permettra donc de cibler un public plus large.</p> <p>Cette action serait reproduite tous les deux ans afin d'assurer une continuité et une visibilité des concepts abordés.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Trouver des partenaires pour créer des formations adaptées à chaque cycle scolaire. Coordonner la tournée pour couvrir l'ensemble du territoire.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Organismes locaux, écoles et municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	10 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de formations données.

ACTION 1.9.

SOUTENIR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DANS LA PLANIFICATION ET L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>En parallèle avec la tournée de sensibilisation prévue à l'action 1.7. dans les écoles, l'introduction de la collecte des matières organiques dans celles-ci se veut une action complémentaire et logique.</p> <p>Les écoles de la MRC de Joliette sont incluses dans le service municipal de collecte des matières organiques.</p> <p>La MRC de Joliette, en collaboration avec la Commission scolaire des Samares et les directions d'écoles, soutiendra l'introduction du bac brun dans les écoles.</p> <p>L'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les écoles nécessite une logistique différente et une adaptation des tâches pour certains employés à l'interne.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ et services en gestion des matières résiduelles
SECTEUR CIBLÉ	Institutionnel
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Sensibiliser les directions d'école afin d'obtenir leur collaboration dans la démarche.</p> <p>Organiser et adapter la logistique que comporte la collecte des matières organiques dans une école.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Commission scolaire des Samares, écoles, établissement vert Brundland et municipalités locales
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	\$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'écoles avec la collecte des matières organiques en fonction.

ACTION 1.10.

AUGMENTER LES POINTS DE COLLECTE PERMANENTS DES MATIÈRES VISÉES PAR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>En fonction des données de 2015, il y a 22 points de collecte permanents pour la récupération de l'ensemble des matières visées par la REP, en incluant l'écocentre. La majorité des points de collecte sont situés dans l'agglomération (Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée) de la MRC.</p> <p>Le principal but de cette action est d'augmenter l'accessibilité des points de collectes à l'ensemble des citoyens de la MRC.</p> <p>Ceci encouragera les citoyens à se déplacer pour se débarrasser de leurs matières résiduelles visées par la REP. Ce qui, par le fait même, permettra d'augmenter le taux de récupération de ces matières.</p>
TYPE D'ACTION	Services en GMR
SECTEUR CIBLÉ	Municipal et ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Trouver des emplacements pour les points de collectes, conformes aux exigences des organismes responsables des programmes de récupération et encourageant les citoyens à se déplacer.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Organismes responsables des programmes de la REP. Municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	10 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Augmentation du nombre de points de collectes permanents par matière visée par la REP.

ACTION 1.11.

ACCEPTER LES COMMERCE EN BORD DE RUE ASSIMILABLES AUX SERVICES MUNICIPAUX À L'ÉCOCENTRE.⁴⁵

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>En diminuant la collecte des déchets domestiques aux deux semaines, en mécanisant celle-ci et en réduisant la collecte des encombrants, les petits commerces en bord de rue doivent se trouver un service privé pour se débarrasser de leur surplus de matières résiduelles. Dans le but de favoriser la saine gestion de ces matières (principe des 3RVE) chez ces commerçants, la MRC veut leur rendre accessible l'écocentre.</p> <p>Il faudra d'abord déterminer des paramètres pour identifier ces commerces et les distinguer des unités d'occupation résidentielle sur le plan des matières résiduelles générées.</p>
TYPE D'ACTION	Service
SECTEUR CIBLÉ	ICI (commerces en bord de rue assimilables aux services municipaux)
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Déterminer la distinction entre un commerce assimilable et non assimilable aux services municipaux.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Municipalités membres, organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 600 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de commerces desservis par l'écocentre.

36

³⁶ Les commerces en bord de rue assimilables sont des commerces qui génèrent des matières résiduelles qui s'apparentent à des matières résiduelles issues d'un ménage résidentiel.

ACTION 1.12.

PLANIFIER LA RÉDUCTION DE 52 À 26 COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES AU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	À la suite de la mise en œuvre des actions 3.2., 3.3., 3.4. et 5.6., la MRC, en collaboration avec la Ville de Joliette, aura tous les renseignements et toutes les données pour planifier la réduction de la collecte des déchets domestiques (de 52 à 26 collectes annuelles). Cette planification consistera à savoir quelles sont les unités d'occupation qui utilisent les collectes municipales, et les autres qui utilisent les collectes privées. Par la suite, l'objectif sera d'aviser les usagers du service municipal de ces changements, et les inviter en parallèle à utiliser les autres collectes (collectes sélectives et de matières organiques).
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal et ICI du centre-ville de Joliette
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Salubrité et hygiène dans le centre-ville de Joliette. Participation à la collecte des matières organiques putrescibles des commerces du centre-ville.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Ville de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage de déchets enfouis pour la Ville de Joliette.

ACTION 1.13. IMPLANTER LA TARIFICATION INCITATIVE POUR LES DÉCHETS ULTIMES

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Depuis le 1^{er} avril 2016, les citoyens et ICI sont limités à un seul bac à déchets d'une capacité maximum de 360 litres par unité d'occupation collecté toutes les deux semaines. De plus, comme il s'agit dorénavant d'une collecte mécanisée, le débordement par le haut du bac ou des sacs sur le côté du bac ne seront plus acceptés.</p> <p>Afin de permettre une certaine flexibilité, un système de tarification incitative sera implanté. Le premier bac par U.O. sera inclus dans le système fourni à tous. Si un citoyen ou une entreprise souhaite obtenir la permission de mettre à la rue un autre bac, il devra en faire la demande à sa municipalité. Un coût sera fixé par chaque municipalité pour accéder au système. Le coût moyen pour la collecte des déchets sera calculé en fonction des coûts unitaires de levée de bac auquel nous devons ajouter les frais d'élimination estimés en fonction de la quantité éliminée pour chaque municipalité divisée par le nombre d'U.O. et les taxes non remboursables.</p> <p>Afin de distinguer le 2^e bac et s'assurer que tous payent leur juste part, un système d'autocollant permettra à l'entrepreneur de distinguer les bacs supplémentaires. Cet autocollant apposé sur le devant du bac, indiquera : Matières résiduelles -- bac supplémentaire avec l'année correspondante et le logo de la municipalité.</p> <p>Les municipalités pourront moduler la tarification afin de respecter des réglementations locales telles la politique familiale, l'aide aux fermes, etc.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Citoyen et entreprises
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Diminution des matières enfouies Spécificité des U.O (ICI, Familles nombreuses, Ferme, CPE et garderie, etc.)
RESPONSABLE	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Municipalités locales
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	Nul car financé par la vente des autocollants
RÉSULTAT	

INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'U.O. qui se prévaut d'un 2 ^e bac
---------------------	--

ACTION 1.14.

LA MRC SE DOTERA D'UNE POLITIQUE D'ACHAT ENVIRONNEMENTALE ET RÉDUCTION À LA SOURCE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Les municipalités et la MRC veulent se doter d'une politique environnementale et de réduction à la source afin de donner l'exemple sur les principes du 3RVE et afin de privilégier l'achat de produits durables, réutilisables et à faible consommation d'énergie.</p> <p>Il serait souhaitable que cette politique soit transmise aux associations sectorielles et aux organismes de développement économique afin qu'elle soit transmise à leurs membres afin qu'elles s'y réfèrent pour en développer une également.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Réduire les déchets enfouis de tous les types de générateur.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Développer une politique d'achat qui pourra être appliquée et utilisée.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Municipalités locales
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de politique adoptée.

ACTION 2.1. EMBAUCHER UNE BRIGADE VERTE ESTIVALE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	En 2016, dans le cadre de l'optimisation et du réaménagement des

	<p>collectes en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC, une brigade verte a été prévue pour soutenir l'introduction de la collecte des matières organiques, mais également pour renforcer la collecte sélective.</p> <p>Les citoyens ont maintenant le réflexe d'utiliser le bac de récupération, mais il y a encore beaucoup de confusion quant aux matières acceptées ou non lors de la collecte sélective.</p> <p>La brigade verte a été prévue pour un été seulement. La MRC évaluera la pertinence de répéter l'expérience pour les étés suivants.</p> <p>Cette présence sur le terrain permettra de développer des outils de sensibilisation personnalisés aux enjeux et problèmes détectés.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal (Commerces en bord de rue)
OBJECTIF POUR LA MRC	<p>Améliorer la qualité des matières organiques.</p> <p>Améliorer la qualité du PCPVM récupéré lors de la collecte sélective.</p> <p>Respect des directives des devis.</p>
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Collaboration et réceptivité des citoyens.</p> <p>Vaste territoire à couvrir.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	45 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de billets offerts à titre gracieux.</p> <p>Nombre d'interventions avec les citoyens.</p>

ACTION 2.2.

ORGANISER DES RENCONTRES D'INFORMATIONS ET DE COLLECTES DE DONNÉES AVEC LE FOURNISSEUR DE SERVICE DE LA COLLECTE, DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain

	<p>(collecte et transport des matières recyclables lors de la collecte sélective) et de pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</p> <p>Les sujets traités seront les secteurs problématiques (mécanisation, données, facturation, qualité des matières au centre de tri) et pistes de solutions aux problèmes rencontrés lors de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables. Ces sujets permettront également de mieux cibler les communications citoyennes.</p> <p>Ces rencontres sont prévues au contrat 2016-2019 de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables de la collecte sélective.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Améliorer la qualité du PCPVM récupéré lors de la collecte sélective.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Disponibilité du fournisseur de service et du coordonnateur en GMR pour assurer une régularité dans les rencontres.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Fournisseurs de service
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	500 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres annuelles.

**ACTION 2.3.
DIFFUSER ANNUELLEMENT UN DÉPLIANT AVEC LES MATIÈRES ACCEPTÉES ET NON ACCEPTÉES DE
LA COLLECTE SÉLECTIVE.**

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'objectif est surtout de faire un rappel sur les matières acceptées et non acceptées dans la collecte sélective des matières recyclables.</p> <p>Cette liste évolue rapidement, car plusieurs types de contenants et d'emballages entrent sur le marché chaque année.</p> <p>Parallèlement, ces outils pourraient être diffusés sur les médias sociaux des municipalités afin d'en maximiser la visibilité.</p> <p>Les rencontres avec l'opérateur du centre de tri (action 2.2) permettront à la MRC de se tenir à jour quant à ces nouvelles matières non acceptées et à cibler les outils de sensibilisation appropriés.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Améliorer la qualité du PCPVM récupéré lors de la collecte sélective.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Visibilité du dépliant.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Fournisseurs de service
ÉCHÉANCIER	
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de dépliants distribués

ACTION 2.4.

RÉALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CIBLÉE À LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR L'ENSEMBLE DE LA MRC DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Après avoir mis en œuvre les actions 2.1 à 2.3, ainsi que l'action 3.1. du présent plan d'action, la MRC de Joliette possèdera les connaissances et les données pour développer une campagne de sensibilisation dédiée aux enjeux régionaux de la collecte sélective des matières recyclables. Cette campagne se fera parallèlement à l'octroi du prochain contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables de la collecte sélective.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Améliorer la qualité du PCPVM récupéré lors de la collecte sélective.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Choix des outils de sensibilisation afin d'assurer un maximum de visibilité auprès des citoyens.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	32 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	Tonnage collecté. Taux de rejet au centre de tri.

ACTION 3.1.

DÉFINIR LA MÉTHODE DE CALCUL DU TAUX DE RÉCUPÉRATION AU SEIN DE LA MRC ET DIFFUSER LES RÉSULTATS DANS UN BILAN ANNUEL.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'objectif est de déterminer des paramètres afin d'uniformiser et d'officialiser une méthodologie de calcul pour l'ensemble du territoire. Les paramètres utilisés par RECYC-QUÉBEC dans sa méthodologie de calcul du Bilan sur la gestion des matières résiduelles seront pris en compte pour déterminer les nôtres.</p> <p>Le second objectif est de diffuser, dans un bilan régional annuel, le taux de récupération obtenu.</p> <p>L'objectif à moyen terme est que le bilan annuel régional de la gestion des matières résiduelles pour la MRC de Joliette devienne un événement attendu, autant des citoyens que des entreprises, des institutions ou des médias locaux.</p>
TYPE D' ACTIONS	Acquisition de la connaissance - ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Définir la méthodologie pour estimer la quantité de matières recyclables de la collecte sélective générées sur le territoire de la MRC en fonction de données réelles disponibles.</p> <p>Visibilité du Bilan annuel de la GMR de la MRC.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Diffusion des paramètres qui permettront d'évaluer l'efficacité de la collecte sélective des matières recyclables.</p> <p>Diffusion du Bilan annuel de la GMR.</p>

ACTION 3.2.

VISITER INDIVIDUELLEMENT LES COMMERCES EN BORD DE RUE QUI PARTICIPENT À LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, le service municipal offert au commerce en bord de rue est le même que celui des citoyens. D'après une étude sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles à Joliette, commandée par le Centre local de développement (CLD), les services municipaux sont utilisés par les commerçants, mais ne sont pas nécessairement adaptés à leur réalité. Ils ne sont donc pas optimaux pour leurs besoins.</p> <p>Dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la performance territoriale, la MRC souhaite offrir un service de collecte municipale plus adapté aux commerçants.</p> <p>L'octroi du prochain contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective se fera en 2019. C'est pourquoi l'échéancier de cette action est en 2018.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux et ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Disponibilité des commerçants.</p> <p>Grandeur du territoire à couvrir.</p> <p>Heures d'ouverture et de fermeture des commerces.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Municipalités membres et collaborateurs locaux
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	20 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de commerces rencontrés.

ACTION 3.3.

VISITEZ INDIVIDUELLEMENT LES MULTIOGEMENTS AFIN DE MIEUX ADAPTER LA COLLECTE SÉLECTIVE À LEURS BESOINS.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, la collecte municipale des matières recyclables se fait majoritairement par des bacs de 360 litres.</p> <p>La MRC rencontrera les propriétaires des multilogements de 19 unités d'occupation et plus afin de voir si le service actuel convient à leurs besoins. Dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la performance territoriale, la MRC souhaite offrir un service de collecte des matières recyclables adapté aux résidents des multilogements.</p> <p>L'octroi du prochain contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective se fera en 2019. C'est pourquoi l'échéancier de cette action est en 2018.</p>
TYPE D' ACTIONS	Services municipaux et ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Disponibilité des propriétaires de multilogements et acceptabilité de la démarche par ceux-ci.</p> <p>Grandeur du territoire à couvrir.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Municipalités membres et collaborateurs locaux
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	9 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de propriétaires (concierges) de multilogements rencontrés.

ACTION 3.4. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COLLECTE POUR LE CENTRE-VILLE DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, la collecte des matières recyclables de la collecte sélective est très peu utilisée dans les limites (voir annexe 2) du centre-ville de Joliette.</p> <p>Ce petit territoire comprend 260 petits commerces et 471 unités d'occupation dont la plupart sont des multilogements.</p> <p>Les principaux problèmes sont le manque d'espace, le type de contenant non adapté à la réalité des multilogements et le changement fréquent des locataires. Il y a donc de la sensibilisation permanente à faire.</p> <p>Les actions 3.2. et 3.3 aideront à mieux comprendre la réalité terrain du centre-ville de Joliette et aideront à développer une stratégie de collecte des matières recyclables adaptée au contexte unique que représente le centre-ville sur le territoire de la MRC.</p> <p>L'octroi du prochain contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective se fera en 2019, c'est pourquoi l'échéancier de cette action est en 2018.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux et acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	L'espace disponible pour insérer les équipements nécessaires à une collecte efficace. Collaboration des commerces.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Ville de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Société de développement du centre-ville de Joliette et MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage supplémentaire collecté pour la Ville de Joliette.

Action 3.5.

ÉVALUER LA PERTINENCE D'INTÉGRER DES CONTENEURS SEMI-ENFOUIS SUR LE TERRITOIRE ET LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX DEUX SEMAINES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, il n'y a aucun conteneur semi-enfoui sur le territoire de la MRC. Dans certains secteurs de la MRC, la collecte des matières recyclables n'est pas optimale avec des bacs de 360 litres. Aussi, le manque d'espace, ou l'espace inapproprié dans le paysage urbain rendent le conteneur « traditionnel » inadéquat et encombrant. L'introduction de conteneurs semi-enfouis serait alors une option à envisager.</p> <p>L'objectif serait que chacune des municipalités de la MRC fasse l'exercice de leurs besoins à l'égard du conteneur semi-enfoui.</p> <p>Pour les nouveaux ensembles résidentiels (condos ou multi logements), il serait souhaitable de planifier ou d'exiger des conteneurs semi-enfouis comme contenants de collecte.</p> <p>Parallèlement, en introduisant des contenants plus adaptés pour certains types d'unité d'occupation, la MRC analysera si la réduction de fréquence de collectes des matières recyclables aux deux semaines permettrait d'optimiser les coûts.</p> <p>L'échéancier de cette action est également 2018 afin de planifier le service de collecte, s'il y a lieu, dans le prochain octroi de contrat de collecte des matières recyclables de la collecte sélective.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal et ICI (commerces en bord de rue)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables collectées lors de la collecte sélective municipale.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Trouver des emplacements (terrain privé/initiative municipale).</p> <p>Réduction de fréquence de collectes : effectuer un pointage efficace sur le terrain afin d'avoir des données statistiques pour prendre une décision efficace.</p>
RESPONSABLES ENVISAGÉS	Municipalités locales
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH – EXCLUS LES FRAIS D'INSTALLATION DES ÉVENTUELS CONTENEURS)	15 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de lieux évalués pour les conteneurs semi-enfouis

ACTION 4.1.

COLLABORER AVEC DES ASSOCIATIONS SECTORIELLES POUR DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DÉDIÉES AUX ICI.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Selon l'étude du CTTEI sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles à Joliette, certains facteurs freinent les petites et les moyennes entreprises à développer des mesures efficaces en GMR:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de ressources humaines et financières dédiées à la GMR; Le manque de connaissances; et d'informations et d'activités de sensibilisation pour débiter une démarche; Le manque de services et d'infrastructures. <p>Lanaudière économique, par l'entremise de leur formation sur la gestion des résidus, a entrepris des rencontres d'information gratuites auprès des entreprises de la MRC.</p> <p>L'objectif de cette action est d'assurer la continuité de ces formations, mais aussi de viser d'autres associations sectorielles, et conséquemment d'autres types d'ICI, comme la Chambre de commerce, la Société de développement du centre-ville de Joliette, etc. Comme les résidus générés et les problématiques en gestion des matières résiduelles sont différents d'un secteur à l'autre, l'idée est de favoriser des formations en accord avec ces enjeux et en fonction des associations sectorielles et des entreprises présentes.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Disponibilité et participation des entrepreneurs.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Organisme de développement économique
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	3 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'entreprises inscrites.

ACTION 4.2.DÉMARRER UN PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR UN PARC INDUSTRIEL.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>En 2015, l'actuel organisme de développement économique (CLD) a rencontré individuellement les entreprises du parc industriel Nazaire-Laurin. L'absence de services communs (comprenant l'absence d'une optimisation des services en gestion des matières résiduelles) est ressortie à la fois comme une lacune du parc industriel et un besoin ressenti par les entrepreneurs.</p> <p>Parallèlement, Recyc-Québec a diffusé un nouveau programme de subvention destiné à la performance des ICI regroupés (parc industriel ou concentration commerciale).</p> <p>Un projet pilote démarrera au parc industriel Nazaire-Laurin en 2016.</p> <p>La phase 1 de ce projet est la planification de la mutualisation des services en GMR. Ceci consiste à évaluer l'intérêt et les besoins du regroupement, ainsi qu'à produire un rapport synthèse remis à Recyc-Québec, en détaillant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les matières générées et les débouchés; Les fournisseurs potentiels et les équipements; Le nombre et type de collectes; La méthode de partage des coûts et des opérations entre les entreprises. <p>La phase 2 consiste à mettre en œuvre les recommandations de la phase 1.</p>
TYPE D'ACTION	Services
SECTEUR CIBLÉ	ICI (parc industriel)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Participation de l'ensemble des entreprises. Disponibilité des gestionnaires pour mettre en œuvre les mesures en GMR adéquates à la mutualisation des services.</p> <p>Complexité de gestion des matières résiduelles générées par les entreprises.</p> <p>Trouver des synergies de sous-produits.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Lanaudière économique
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	MRC de Joliette, Organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	Estimation 20 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Phase 1: Rapport synthèse déposé à Recyc-Québec</p> <p>Phase 2: Nombre de recommandations mises en œuvre</p>

ACTION 4.3.

ÉTENDRE LE PROJET PILOTE, SI CONCLUANT, À LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES DANS LES DEUX AUTRES PARCS INDUSTRIELS DE LA MRC DE JOLIETTE ET DANS LA CONCENTRATION COMMERCIALE (BOULEVARD FIRESTONE).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Si la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles est concluante au parc industriel Nazaire-Laurin (action 4.2.), la démarche, telle qu'expliquée à l'action 4.2., sera proposée aux autres entreprises des deux parcs industriels et aux commerces de la concentration commerciale.</p> <p>Sur le territoire de la MRC, il y a 2 autres parcs industriels et une concentration commerciale importante :</p> <p>Parc industriel de Notre-Dame-des-Prairies; Parc industriel de Joliette (Raoul-Charette); Concentration commerciale (Boulevard Firestone).</p>
TYPE D'ACTION	Services
SECTEUR CIBLÉ	ICI (parcs industriels et concentration commerciale)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Participation de l'ensemble des entreprises.</p> <p>Disponibilité des gestionnaires pour mettre en œuvre les mesures en GMR adéquates à la mutualisation des services.</p> <p>Complexité de gestion des matières résiduelles générées par les entreprises.</p> <p>Trouver des synergies de sous-produits.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Lanaudière économique
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	MRC de Joliette, Organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	Estimation 60 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de recommandations mises en œuvre

ACTION 4.4.

CRÉER UN BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE À L'INTENTION DES ICI DE LA MRC.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Chaque entreprise génère des matières résiduelles différentes. Ces matières ne sont pas nécessairement assimilables à la collecte sélective municipale. Le bottin contiendra les adresses des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de la région.</p> <p>Le bottin contiendra des consultants en GMR et des fournisseurs d'équipements et de services qui œuvrent dans la région.</p> <p>Le bottin contiendra également les dispositions à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (bannissement à l'enfouissement, REP, exigences particulières du MDDELCC pour le compostage <i>in situ</i>, etc.) et les instructions pour le traitement de ces matières.</p> <p>Ce bottin sera un outil mis à jour régulièrement et disponible en version électronique et papier. Un répertoire web pourra également être mis à la disposition des ICI.</p>
TYPE D' ACTIONS	ISÉ et Service en GMR
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Répondre aux besoins des ICI.</p> <p>Exactitude des données – mise à jour fréquente.</p> <p>Visibilité et stratégie de diffusion du bottin.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	20 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de téléchargements du bottin</p> <p>Nombre de bottins distribués</p>

ACTION 4.5.
DÉVELOPPER SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC UNE SECTION DÉDIÉE À LA SAINE GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES ICI.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Chaque entreprise génère des matières résiduelles différentes. Ces matières ne sont pas nécessairement assimilables à la collecte sélective municipale.</p> <p>En complément de l'action 4.4., la section dédiée à la saine gestion des matières résiduelles dans les ICI complètera l'information absente du bottin, à savoir les démarches à suivre pour intégrer un plan de gestion des matières résiduelles dans une entreprise, la référence au guide « zéro déchet au boulot » de Recyc-Québec, l'explication de concepts tels que la synergie des sous-produits, et autres sujets.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ et Service en GMR
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Répondre aux besoins des ICI.</p> <p>Exactitude des informations – mise à jour fréquente.</p> <p>Visibilité et stratégie de diffusion de la section du site internet.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de visites de la section du site internet.

ACTION 4.6.

SOUTENIR ET STIMULER LES PROJETS DE SYNERGIE DES SOUS-PRODUITS ET LES RECHERCHES DE DÉBOUCHÉS RÉGIONAUX POUR DES RÉSIDUS INDUSTRIELS.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, dans la région de Lanaudière, il existe une base de données en ligne (synergiequebec.ca), gratuite et confidentielle, où les entreprises peuvent inscrire leurs résidus de production. Ce réseau d'échanges de matières analyse les maillages entre les extrants et les intrants possibles ; c'est ce que l'on appelle la synergie des sous-produits. C'est Lanaudière économique (LE) avec la collaboration du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) qui gère ce projet.</p> <p>Le rôle de la MRC est d'assurer la continuité de ce réseau, de faire connaître davantage la synergie des sous-produits et le réseau d'échanges (action 4.1., 4.2., 4.3., 4.5.), et au besoin, d'appuyer LE et le CTTÉI dans leurs démarches pour développer le réseau.</p>
TYPE D'ACTION	Veille technologique
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Visibilité du réseau d'échanges de matières</p> <p>Trouver des synergies de sous-produits gagnantes.</p> <p>Trouver des débouchés pour les résidus industriels dans la région.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Lanaudière économique
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette, Organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de synergies de sous-produits gagnantes</p> <p>Nombre de débouchés pour les résidus industriels trouvés</p>

ACTION 4.7.

SOUTENIR LE MAILLAGE ENTRE ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET GÉNÉRATEURS D'ALIMENTS CONSOMMABLES (NE POUVANT ÊTRE VENDUS) AFIN DE DIMINUER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Dans la MRC, il y a des générateurs importants d'aliments périssables (épiciers, fermiers, hôpital, résidence pour aînés). Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, l'objectif est de créer et de structurer des alliances entre des organismes communautaires (des banques alimentaires) et des générateurs de produits alimentaires périssables.
TYPE D'ACTION	Réduction
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Dans la logistique entre les organismes et les générateurs, s'assurer que les produits demeurent consommables. Participation des ICI.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Organisme communautaire, générateurs d'aliments consommables
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	4 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de maillages fonctionnels

ACTION 4.8.

RÉALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DÉDIÉE À LA RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES DE BALLES RONDES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>79 % du territoire de la MRC est agricole. La MRC ne connaît pas la quantité exacte de plastique agricole de balles rondes générées sur le territoire, mais elle sait qu'une partie est collectée et récupérée par le service de la collecte sélective municipale. Cependant, cette matière est problématique lors de la collecte et du traitement au centre de tri.</p> <p>La campagne de sensibilisation vise à informer les producteurs agricoles sur les bonnes pratiques du recyclage des plastiques de balles rondes. Parallèlement, il y aura une réflexion à savoir si la collecte sélective est la meilleure filière pour les plastiques agricoles de balles rondes.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	ICI (SECTEUR AGRICOLE)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI (SECTEUR AGRICOLE).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Visibilité de la campagne de sensibilisation.</p> <p>Efficacité des outils de communication de la campagne de sensibilisation.</p> <p>Participation des agriculteurs.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Partenaires locaux
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'outils de communication distribués

**ACTION 4.9.
METTRE EN PLACE DES POINTS DE DÉPÔTS POUR LES DEUX PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION
DES RÉSIDUS AGRICOLES.**

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Plusieurs matières résiduelles issues des activités agricoles ne trouvent pas de débouchés même si ce sont des matières recyclables. Ce sont des contenants ou des emballages qui ne sont pas acceptés lors de la collecte sélective, qui ne sont pas visés par une REP et dont les filières de recyclage ne sont pas structurées.</p> <p>AgriRÉCUP est un organisme sans but lucratif qui met en œuvre des programmes de gestion responsable des résidus agricoles. Au Québec, cet organisme compte deux programmes de récupération gratuits :</p> <p>Contenants de pesticides et fertilisants vides. Pesticides et médicaments périmés pour animaux de ferme.</p> <p>L'objectif de cette action est de trouver les emplacements optimaux pour les agriculteurs de la MRC.</p>
TYPE D'ACTION	Service
SECTEUR CIBLÉ	ICI (SECTEUR AGRICOLE)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI (SECTEUR AGRICOLE).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Trouver les emplacements optimaux à la participation des agriculteurs.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	AgriRÉCUP, Partenaires locaux
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	9 500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de points de dépôt en place

ACTION 4.10.

ÉVALUER LA PERTINENCE DE DÉVELOPPER D'AUTRES PROGRAMMES DE GESTION RESPONSABLES DES RÉSIDUS AGRICOLES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Plusieurs matières résiduelles issues des activités agricoles ne trouvent pas de débouchés même si ce sont des matières recyclables. Ce sont des contenants ou des emballages qui ne sont pas acceptés lors de la collecte sélective, qui ne sont pas visés par une REP et dont les filières de recyclage ne sont pas structurées.</p> <p>AgriRÉCUP est un organisme sans but lucratif qui met en œuvre des programmes de gestion responsable des résidus agricoles. Au Québec, cet organisme compte deux programmes de récupération gratuits :</p> <p>Contenants de pesticides et fertilisants vides.</p> <p>Pesticides et médicaments périmés pour animaux de ferme.</p> <p>En compagnie de partenaires locaux, il faudra d'abord étudier quels sont les types et les quantités de contenants, d'emballages ou autres résidus agricoles générés sur le territoire de la MRC.</p>
TYPE D'ACTION	Service
SECTEUR CIBLÉ	ICI (SECTEUR AGRICOLE)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI (SECTEUR AGRICOLE).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Cibler des matières pour lesquelles un programme de récupération sera viable économiquement.</p> <p>Trouver les emplacements.</p> <p>Participation des agriculteurs.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	AgriRÉCUP, partenaires locaux
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	16 000 \$
RÉSULTATS	

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de programmes développés sur le territoire Nombre de points de dépôt en place
----------------------	---

ACTION 4.11. FAIRE LA PROMOTION DES POINTS DE DÉPÔT POUR LES RÉSIDUS AGRICOLES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	L'objectif est de trouver des moyens pour diffuser efficacement l'information aux producteurs agricoles et faire la promotion des nouveaux points de dépôt permanents. En compagnie des partenaires locaux, il sera impératif de connaître le meilleur moyen de diffusion (internet, papier, par les associations sectorielles, par la brigade verte) des outils de communication afin de sensibiliser un maximum d'agriculteurs à la démarche.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	ICI (SECTEUR AGRICOLE)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées pour les ICI (SECTEUR AGRICOLE).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Trouver des outils de communication efficaces et visibles pour les producteurs agricoles. Réaliser une campagne de sensibilisation avec différents collaborateurs.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Partenaires locaux, municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'outils de promotion distribués

ACTION 5.1.

RÉALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DÉDIÉE À L'INTRODUCTION DES BACS BRUNS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Parallèlement à l'introduction de la collecte des matières organiques putrescibles, une campagne de sensibilisation ciblée et d'envergure sera déployée sur tout le territoire de la MRC dès le début de l'année 2016, et ce, même si la collecte ne commence qu'en avril.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler 70 % de la matière organique putrescible sur tout le territoire de la MRC.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Choisir les bons outils de communication pour assurer une visibilité maximale de la campagne. Les coûts engendrés.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	50 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage de matières organiques collectées.

ACTION 5.2.

INTRODUIRE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC (SAUF CENTRE-VILLE DE JOLIETTE ⁴⁶).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'introduction de la collecte des matières organiques se fera à partir d'avril 2016 sur tout le territoire de la MRC de Joliette⁴⁷, à l'exception du centre-ville de Joliette.</p> <p>Il y aura 39 collectes par année, à raison d'une collecte par semaine, d'avril à novembre, et d'une collecte par mois, de décembre à mars.</p> <p>Les bacs bruns seront distribués à tous les types d'unité d'occupation, incluant les multilogements et les commerces en bord de rue. L'estimation des coûts pour la mise en œuvre de cette action inclut l'achat des bacs, ainsi que les investissements bruts estimés de la collecte, du transport et du traitement des 39 collectes annuelles.</p> <p>Cette action fait partie du réaménagement et de l'optimisation du service municipal de la gestion des matières résiduelles.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler 70 % de la matière organique putrescible sur tout le territoire de la MRC.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Participation de l'ensemble des usagers
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION (INCLUANT L'ACHAT DES BACS BRUNS)	
COÛT	2 millions
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Tonnage de matières organiques collectées

ACTION 5.3.

ORGANISER DES RENCONTRES AU BESOIN AVEC LE FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA COLLECTE,

DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain (collecte et transport des matières organiques putrescibles) et de pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</p> <p>Les sujets traités seront la participation citoyenne, les secteurs problématiques, les données, la facturation, la qualité des matières (intrants) au centre de compostage, la qualité du compost ainsi que les pistes de solution aux problèmes rencontrés lors de la collecte, du transport et du traitement des matières organiques putrescibles. Ces sujets permettront également de mieux cibler les communications citoyennes.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler 70 % de la matière organique putrescible sur tout le territoire de la MRC.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Disponibilité du fournisseur de services et du coordonnateur en GMR pour assurer une régularité dans les rencontres.</p> <p>Disponibilité des données demandées par la MRC.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Fournisseur de services
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres effectuées par année.

ACTION 5.4.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES SUR TOUT LE TERRITOIRE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'objectif est de déterminer les paramètres qui permettront de mesurer l'efficacité quantitative (taux de récupération) et qualitative (qualité des intrants) de la collecte des matières organiques sur tout le territoire.</p> <p>Les paramètres quantitatifs permettront de déterminer une méthodologie de calcul pour le taux de récupération de ces matières sur l'ensemble du territoire, d'uniformiser et d'officialiser cette méthodologie de calcul pour l'ensemble du territoire. Les paramètres qualitatifs analysés permettront de cibler les communications citoyennes sur les problèmes relevés.</p> <p>Le troisième objectif est de diffuser dans un bilan régional annuel le taux de récupération des matières organiques putrescibles obtenu.</p> <p>L'objectif à moyen terme est que le bilan régional annuel de la gestion des matières résiduelles pour la MRC de Joliette devienne un événement attendu, autant des citoyens que des entreprises, des institutions ou des médias locaux.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance - ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler 70 % de la matière organique putrescible sur tout le territoire de la MRC.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Définir les paramètres pour déterminer la quantité de matières organiques putrescibles générées sur le territoire en fonction de données réelles disponibles.</p> <p>Contrôle sur la qualité des intrants : difficultés en vue, car sur le site de compostage, les intrants sont mélangés avec ceux provenant d'autres organismes municipaux.</p> <p>Coût de cette analyse</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Fournisseur de services, Consultant pour étude
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	10 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Diffusion des paramètres qui permettront d'évaluer l'efficacité de la collecte des matières organiques putrescibles.</p> <p>Diffusion du Bilan régional annuel de la GMR.</p>

ACTION 5.5. INTRODUIRE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES AU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le paysage urbain du centre-ville de Joliette se distingue notamment par sa densité de population plus importante, la présence de nombreux commerces, multilogements et bureaux institutionnels. Pour toutes ces raisons, la MRC, en collaboration avec la Ville de Joliette, voulait se laisser le temps de planifier l'introduction de cette collecte au centre-ville afin de respecter ces particularités.</p> <p>Grâce aux actions 3.2, 3.3 et 3.4., nous aurons un meilleur contact avec les usagers des services municipaux du centre-ville de Joliette et ceci nous permettra de mieux intégrer et adapter la collecte des matières organiques putrescible à ce territoire.</p> <p>L'octroi du prochain contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques putrescibles se fera en janvier 2019.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler 70 % de la matière organique putrescible sur tout le territoire de la MRC.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Répondre aux besoins de tous les types d'usagers du centre-ville. Manque d'espace pour les bacs.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Ville de Joliette
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION (INCLUANT L'ACHAT DES BACS BRUNS)	
COÛT	150 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Diminution du tonnage enfoui pour la Ville de Joliette.

**ACTION 6.1.
RÉALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE FOSSE SEPTIQUE
SUR LA SAINTE GESTION DE CELLE-CI.**

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	À la suite de l'inventaire des fosses septiques (action 6.5.), l'objectif est de transmettre aux citoyens une documentation ciblée sur les bonnes habitudes de la gestion de leur fosse septique. Pour ce faire, un guide de bonnes pratiques leur sera distribué.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser 100 % des boues.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Lecture et prise en compte des outils de sensibilisation par le propriétaire de fosse septique.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'outils de communication distribués.

ACTION 6.2.

ÉVALUER LA PERTINENCE D'UNE RÉGLEMENTATION POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	La gestion des boues de fosses septiques demeurera la responsabilité du citoyen. Par contre, afin d'assurer une saine gestion à cet égard, les municipalités évalueront la pertinence de mettre en vigueur une réglementation concernant la fréquence de vidange des fosses septiques.
TYPE D'ACTION	Réglementation
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser 100 % des boues.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Enjeu indirect : ressource dédiée à l'application de la réglementation. Enjeu indirect : s'il y a un manque de ressource pour l'application du règlement, celui-ci risque de ne pas être respecté.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Municipalités membres
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2018
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	3 500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de règlements en vigueur.

ACTION 6.3.

AUGMENTER LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES BOUES DE PAPETIÈRES ET AUTRES TYPES DE RÉSIDUS GÉNÉRÉS PAR L'USINE DE PÂTE ET PAPIER.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Les résidus de trituration représentent pour Kruger Produits près de 10 000 tonnes. Ces résidus sont pour l'instant éliminés, mais la volonté de l'entreprise est de trouver un débouché à ces résidus. Ceci représente un enjeu technique important jusqu'à maintenant.
TYPE D'ACTION	Réduction à l'enfouissement, acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser 100 % des boues.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Trouver un débouché
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Usine
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	50 000 \$
RÉSULTATS	
RÉSULTAT ESCOMPTÉ DE L'ACTION	Récupérer ou valoriser les résidus de trituration
INDICATEUR DE SUIVI	100 % des résidus de trituration récupérés ou valorisés

Action 6.4.

TROUVER DES DÉBOUCHÉS POUR L'ÉPANDAGE SUR LES SOLS AGRICOLES OU PAR VALORISATION SYLVICOLE DES BOUES MUNICIPALES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Les biosolides municipaux peuvent servir à la nutrition des plantations, ainsi qu'à des sites de reboisement (valorisation sylvicole). Cette pratique demeure jusqu'à maintenant marginale au Québec.⁴⁸ L'épandage des biosolides en terres agricoles représente moins de 1 % au Québec.</p> <p>En somme, les sites envisageables pour le recyclage des boues municipales ne sont pas saturés par cette pratique. L'objectif de cette action est de transmettre toute l'information nécessaire aux municipalités (cas municipaux à succès) et les inciter à trouver des sites et à planifier la disposition de leurs boues.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance – Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser 100 % des boues.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Acceptabilité sociale de l'épandage au sol des boues municipales</p> <p>Distance entre les sites d'épandage au sol disponibles</p>
RESPONSABLES ENVISAGÉS	Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette, Municipalités membres
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de sites disponibles à l'épandage au sol trouvés

³⁷ Valorisation sylvicole des biosolides municipaux au Québec d'hier à demain, Vecteur environnement, janvier 2011

ACTION 6.5. RÉALISER UN INVENTAIRE DES FOSSES SEPTIQUES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Pour les besoins de l'inventaire des fosses septiques du présent PGMR, le nombre de fosses septiques a été estimé en fonction du nombre de permis octroyés.</p> <p>Afin d'assurer un meilleur suivi du traitement des boues de fosses septiques, nous devons connaître le nombre exact et le type d'installations, leur degré de conformité et leurs procédures de traitement. Les municipalités seront chargées de faire un inventaire précis des fosses septiques sur leur territoire.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Municipal
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser 100 % des boues.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Disponibilité des ressources humaines dans les municipalités. Collaboration des citoyens.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Municipalités membres
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	220 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'inventaires effectués.

ACTION 7.1.

DÉVELOPPER SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC UNE SECTION DÉDIÉE À LA SAINE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES ICI.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Les ICI génèrent des quantités de matières organiques putrescibles plus importantes et ces quantités ne sont pas nécessairement assimilables aux services de collecte et de transport qu'offre la MRC à ses citoyens.</p> <p>L'objectif est de renseigner les ICI sur les différentes possibilités de gestion de leurs matières organiques putrescibles (services de récupération disponibles, technologies de traitement <i>in situ</i> possibles, exigences particulières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques) et sur les différents cas à succès d'ICI qui gèrent leurs matières organiques putrescibles.</p>
TYPE D'ACTION	ICI
SECTEUR CIBLÉ	ISÉ
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le taux de recyclage des matières organiques putrescibles des ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Visibilité du site internet de la MRC
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT (TEMPS RH)	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Section disponible en ligne.</p> <p>Nombre de téléchargements de la page par année.</p>

ACTION 7.2.

ORGANISER DES RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC DES ICI MOYENS ET GRANDS CIBLÉS POUR LES INFORMER DU BANNISSEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'ENFOUISSEMENT ET DES OUTILS À LEUR DISPOSITION POUR DÉMARRER LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Il y a certains établissements institutionnels (hôpital, CHSLD, Cégep, prison, palais de justice, etc.) et certaines industries (pâtes et papiers, microbrasserie, etc.) sur notre territoire qui génèrent une quantité importante de matières organiques putrescibles.</p> <p>L'objectif de ces rencontres est de les sensibiliser au bannissement des matières organiques à venir, aux dispositions réglementaires du MDDELCC s'il y a lieu, et aux ressources disponibles pour planifier un plan de gestion des matières résiduelles. Les outils de sensibilisation et de communication développés par la MRC leur seront fournis, en plus de répertorier des cas à succès d'ICI québécois.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le taux de recyclage des matières organiques putrescibles des ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Disponibilité des gestionnaires pour les rencontres.</p> <p>Budget disponible dans ces ICI pour mettre en œuvre des dispositions en GMR.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Organismes de développement économique
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres individuelles effectuées dans l'année.

ACTION 7.3.

ORGANISER DES CONFÉRENCES DANS DES ASSOCIATIONS SECTORIELLES POUR INFORMER LES ICI DU BANNISSEMENT À L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES D'ICI 2020.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Parallèlement aux rencontres individuelles prévues par l'action 7.2., des rencontres, avec un contenu similaire, mais plus général, seront organisées. Les publics cibles sont principalement les petites et les moyennes entreprises qui ne peuvent pas intégrer les services de collectes municipales, mais qui ne sont pas assez grandes pour se doter d'un service en gestion des matières résiduelles.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	ICI
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le taux de recyclage des matières organiques putrescibles des ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Nombre de participants aux conférences. Visibilité.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEURS ENVISAGÉS	Associations sectorielles et organisme de développement économique
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de conférences effectuées dans l'année.

ACTION 7.4.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE (CHRDL) ET DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU CSSS DU NORD DE LANAUDIÈRE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a une politique de développement durable et de santé environnementale qui est entrée en vigueur le 23 mai 2012.</p> <p>Dans cette politique, on prévoit la mise en œuvre d'un système de récupération de matières putrescibles au CHRDL et dans les centres d'hébergement. Le CHRDL génère 150 tonnes de matières organiques annuellement.</p> <p>En 2015, un projet pilote de trois mois avec un déshydrateur thermique a été mis en place. Avec cette technologie, les résidus sont broyés, asséchés et réduits en poudre. Le projet pilote n'a cependant pas continué. Depuis, le CSSS du nord de Lanaudière continue d'évaluer leurs options quant à la récupération de leurs matières organiques, et ce, tout en respectant les exigences du MDDELCC.</p>
TYPE D'ACTION	Services en gestion des matières résiduelles
SECTEUR CIBLÉ	ICI (Institutionnel)
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le taux de recyclage des matières organiques putrescibles des ICI.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Financier et Espace disponible dans l'hôpital. Exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	CHRDL
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	75 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	Système de récupération des matières organiques putrescibles en place. Tonnage de matières organiques putrescibles déviées de l'enfouissement.

ACTION 8.1.

FAIRE UNE SÉANCE D'INFORMATION ANNUELLE DÉDIÉE AUX DIRECTEURS DES TRAVAUX PUBLICS DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC SUR LES PRODUITS À CONTENU RECYCLÉ.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'objectif de cette action est de soutenir et de stimuler l'utilisation des matériaux de construction à contenu recyclé dans les infrastructures municipales.</p> <p>Le rôle de la MRC sera de se tenir au courant par les différents colloques (GMR, 3RMCDQ, AOMGMR) ou tout autre rassemblement ou études diffusées sur les avancées technologiques et techniques des matériaux qui contiennent du contenu recyclé et qui peuvent être utilisés dans les infrastructures municipales.</p> <p>Il y aurait un événement annuel pour les directeurs des travaux publics des municipalités afin de leur donner toutes les informations à jour à ce sujet. Ultimement, l'objectif serait qu'ils incluent dans leurs devis d'appels d'offres des exigences pour des matériaux à contenu recyclé.</p>
TYPE D'ACTION	Veille technologique – ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser plus de 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (travaux publics municipaux + secteur du bâtiment).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Application d'une clause priorisant les matériaux à contenu recyclé dans les devis d'appels d'offres.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres dans l'année.

ACTION 8.2.

ÉVALUER LA PERTINENCE D'INCLURE UNE CLAUSE D'OBLIGATION DE RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE BÉTON, BRIQUE ET ASPHALTE DANS LES DEVIS DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Une clause d'obligation a pour objectif de soutenir et de stimuler la récupération de béton, de brique et d'asphalte dans la construction ou la déconstruction sélective des infrastructures municipales. Les municipalités auront le choix du moyen (règlement, politique ou autres).
TYPE D'ACTION	Règlement ou Politique
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Recycler ou valoriser plus de 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (travaux publics municipaux + secteur du bâtiment).
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Volonté politique et administrative d'inclure ce genre d'obligation dans les pratiques municipales. L'application de la clause d'obligation, car cela nécessite un changement de culture organisationnelle dans les appels d'offres.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	Municipalités membres
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	MRC de Joliette, Associations sectorielles
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de clauses d'obligation adoptées par les municipalités membres.

ACTION 9.1.

ORGANISER DES RENCONTRES D'INFORMATIONS ET DE COLLECTES DE DONNÉES AVEC LE GESTIONNAIRE DE L'ÉCOCENTRE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain à l'écocentre et lors de la collecte des RDD pour pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</p> <p>Les sujets traités seront la participation citoyenne, les matières problématiques, les données, la facturation, le traitement des matières ainsi que les pistes de solution aux problèmes rencontrés à l'écocentre. Ces sujets permettront d'augmenter nos connaissances sur la traçabilité des matières et également de mieux cibler les communications citoyennes.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD et RDD
OBJECTIF POUR LA MRC	Acquérir de la connaissance sur les gisements des résidus CRD du segment du bâtiment et des RDD.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Disponibilité du fournisseur de services et du coordonnateur en GMR pour assurer une régularité dans les rencontres.</p> <p>Disponibilité des données demandées par la MRC.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Gestionnaire de l'écocentre
ÉCHÉANCIER	2016
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
RESSOURCES HUMAINES	500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres par année

ACTION 9.2.

ORGANISER UNE RENCONTRE ANNUELLE AVEC LES CENTRES DE TRI ET VALORISATEURS CRD AFIN D'ÉCHANGER SUR LES DÉFIS (DÉBOUCHÉS).

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	Le tri et la récupération des résidus CRD se font relativement bien. Cependant, l'enjeu est au niveau des débouchés. Il y a certainement un réseau régional à développer afin de favoriser les connexions entre les récupérateurs, recycleurs et producteurs de matériaux à contenu recyclé de résidus CRD.
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Acquérir de la connaissance sur les gisements des résidus CRD du segment du bâtiment.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Efficacité des rencontres pour trouver des solutions concrètes.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2017 (en continu)
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
RESSOURCES HUMAINES	500 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de rencontres par année

ACTION 9.3.

RÉALISER UN INVENTAIRE QUANTITATIF DES GÉNÉRATEURS DES RÉSIDUS CRD DU SECTEUR DU BÂTIMENT, DE LEUR TRAÇABILITÉ ET DES DÉBOUCHÉS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	La MRC, ainsi que les municipalités membres, ont très peu de données sur la quantité de résidus de construction (secteur bâtiment) générés, récupérés, recyclés et valorisés. L'objectif de cette étude est d'avoir un portrait d'ensemble de la quantité, du type et du trajet de ces matières. Ceci permettra de mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion de ces résidus et conséquemment la performance territoriale de la MRC à ce sujet, tout en répondant aux besoins du milieu.
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Acquérir de la connaissance sur les gisements des résidus CRD du segment du bâtiment.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Accessibilité des données réelles. Ampleur et coût de l'étude.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Consultant
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
RESSOURCES HUMAINES	60 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Étude effectuée

ACTION 9.4.

DÉFINIR UNE MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS CRD DU SECTEUR DU BÂTIMENT ET LA DIFFUSER DANS LE BILAN ANNUEL.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>L'objectif est de déterminer des paramètres afin d'uniformiser et d'officialiser une méthodologie de calcul pour l'ensemble du territoire. Les paramètres utilisés par Recyc-Québec dans leur méthodologie de calcul du Bilan sur la gestion des matières résiduelles seront pris en compte pour déterminer les nôtres.</p> <p>Le second objectif est de diffuser dans un bilan régional annuel le taux de récupération obtenu.</p> <p>L'objectif à moyen terme est que le bilan annuel régional de la gestion des matières résiduelles pour la MRC de Joliette devienne un événement attendu, autant des citoyens que des entreprises, des institutions ou des médias locaux.</p>
TYPE D'ACTION	Acquisition de la connaissance - ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Acquérir de la connaissance sur les gisements des résidus CRD du segment du bâtiment.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Définir la méthodologie pour estimer la quantité de résidus CRD du secteur du bâtiment générés sur le territoire de la MRC en fonction de données réelles disponibles.</p> <p>Visibilité du Bilan annuel de la GMR de la MRC.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	-
ÉCHÉANCIER	2020
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	3 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Diffusion des paramètres qui permettront d'évaluer le taux de récupération des résidus CRD du secteur du bâtiment.</p> <p>Diffusion du Bilan annuel de la GMR</p>

ACTION 10.1.

CRÉER UN BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS, RECYCLEURS ET CENTRES DE TRI DES RÉSIDUS CRD.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Le bottin contiendrait les adresses des récupérateurs, recycleurs, valorisateurs et centres de tri pour la construction, la rénovation et la démolition de la région.</p> <p>Le bottin contiendrait également les dispositions à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (bannissement à l'enfouissement, REP, etc.) et les instructions pour la l'évacuation de ces matières.</p> <p>Ce bottin sera un outil mis à jour régulièrement et disponible en version électronique et papier.</p> <p>Le bottin sera transmis avec tous les permis de construction émis dans les municipalités afin de sensibiliser les citoyens à la saine gestion de leurs résidus CRD et de leur indiquer les lieux régionaux où le tri et le recyclage de ces résidus se font.</p>
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Résidus de CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le tonnage à 70 % de résidus CRD triés à la source ou acheminés vers un centre de tri CRD.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	<p>Répondre aux besoins des ICI.</p> <p>Exactitude des données – mise à jour fréquente.</p> <p>Visibilité et stratégie de diffusion du bottin.</p>
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Municipalités locales, organismes de développement économique
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de téléchargements du bottin</p> <p>Nombre d'impressions distribuées</p>

ACTION 10.2.

CRÉER UN GUIDE ET UNE SECTION INTERNET POUR UNE SAINTE GESTION DES RÉSIDUS CRD

DESTINÉS AUX ENTREPRENEURS DU SECTEUR DU BÂTIMENT.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	En complément à l'action 10.1., la section dédiée à la saine gestion des matières résiduelles des résidus CRD complètera l'information absente du bottin, à savoir les démarches à suivre pour faire du tri sélectif, les avantages de cette démarche, les cas à succès d'entreprises faisant le tri de leurs résidus, les nouveaux produits à contenu recyclé dans le domaine de la construction, les certifications pour des constructions vertes, etc. L'objectif de diffuser un guide dans les formats papier et numérique est de maximiser la visibilité de l'information.
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Résidus CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le tonnage à 70 % de résidus CRD triés à la source ou acheminés vers un centre de tri CRD.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Visibilité du guide Mise en application des conseils par les entrepreneurs
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Associations sectorielles
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de guides distribués. Nombre de téléchargements de la section sur le site internet.

ACTION 10.3.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION RÉGIONALE POUR UNE SAINTE GESTION DES RÉSIDUS CRD.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	À la suite des informations obtenues par l'action 9.2, la MRC sera en mesure de cibler les outils de communication efficaces pour les secteurs ciblés, les associations sectorielles et les entreprises visées. La campagne de sensibilisation aura deux volets : Les entrepreneurs Les citoyens
TYPE D'ACTION	ISÉ
SECTEUR CIBLÉ	Résidus CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le tonnage à 70 % de résidus CRD triés à la source ou acheminés vers un centre de tri CRD.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEUX ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE	Outil de communication adéquat Visibilité
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2019
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	50 000 \$
RÉSULTATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'outils de communication distribués.

ACTION 10.4.

ÉVALUER LA PERTINENCE D'AJOUTER DES ÉCOCENTRES (MOBILES) DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC.

DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Actuellement, l'unique écocentre sur le territoire de la MRC est situé à Joliette. Dans le but d'améliorer l'accessibilité aux écocentres pour l'ensemble de la population, la MRC, en collaboration avec les municipalités, évaluera la pertinence et les possibilités de développer d'autres centres de réemploi et de récupération, ailleurs sur le territoire. Des écocentres mobiles ou permanents seront deux options prises en compte.</p> <p>Il est à noter que dans le budget les infrastructures pour de futurs écocentres ne sont pas comptabilisées, mais seulement les études pour des sites potentiels.</p>
TYPE D'ACTION	Services municipaux
SECTEUR CIBLÉ	Résidus CRD
OBJECTIF POUR LA MRC	Augmenter le tonnage à 70 % de résidus CRD triés à la source et acheminés vers un centre de tri CRD.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
ENJEU ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE	Investissement financier pour la réalisation de cette action.
RESPONSABLE ENVISAGÉ	MRC de Joliette
COLLABORATEUR ENVISAGÉ	Municipalités membres
ÉCHÉANCIER	2017
ESTIMATION DES COÛTS DE RÉALISATION	
COÛT	5 000 \$
RÉSULTAT	
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'écocentres développés.

6. BUDGET ET ÉCHÉANCE 2016-2020

L'objectif principal du PGMR est double : atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et réduire la quantité destinée à l'élimination tout en offrant un service complet à prix raisonnable aux citoyens.

Les coûts annuels d'exploitation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette sont présentés en détail au tableau 24 pour les années 2016-2020. Ce tableau présente les coûts selon les choix de mesures de gestion décrites à la section 5.2 du présent rapport. Les coûts unitaires pour chaque type de collecte sont estimés selon les données disponibles et tiennent compte des changements apportés par les nouvelles mesures (nombre de collectes, type de contenant utilisé, augmentation des matières recyclables et putrescibles collectées, diminution de la quantité d'ordures dirigée au site d'enfouissement, etc.). L'annexe 1 présente les coûts ventilés par actions et l'annexe 2 l'échéancier proposé.

Tableau 24 : Budget 2016-2020

Revenus (2016 réel/Estimation 2017-2020 = 2016)	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 5 ans
<i>Régime de compensation de la collecte sélective (estimation EEQ Bac bleu)</i>	1 637 077 \$	1 637 077 \$	1 637 077 \$	1 637 077 \$	1 637 077 \$	8 185 383 \$
<i>Programme de redistribution de la redevance à l'élimination (estimation M DDELCC Bac no</i>	459 443 \$	459 443 \$	459 443 \$	459 443 \$	459 443 \$	2 297 215 \$
<i>Quate-part des municipalité (estimation 2016-2020)</i>	5 385 646 \$	4 608 499 \$	4 448 047 \$	4 745 317 \$	5 030 539 \$	24 218 048 \$
<i>Bacs roulants pour collecte des matières organiques</i>	1 200 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 200 000 \$
Sous-total revenus	7 482 166 \$	6 705 019 \$	6 544 567 \$	6 841 837 \$	7 127 059 \$	34 700 646 \$
Coût par U.O. (Basé sur 31960 UO/ quote-part des municipalités) à l'exception de l'achat des bacs	206 \$	144 \$	139 \$	148 \$	157 \$	159 \$
Dépenses (2016 Réel/ 2017-2020 2016 + IPC Moy1,68)						
<i>Contrat EBI Collecte, transport et traitement des matières recyclables</i>	1 555 837 \$	1 581 975 \$	1 608 552 \$	1 635 576 \$	1 663 054 \$	8 044 994 \$
<i>Contrat EBI Collecte et traitement des RDD et service d'un écocentre</i>	440 157 \$	447 552 \$	455 071 \$	462 716 \$	470 489 \$	2 275 984 \$
<i>Contrat EBI Collecte, transport et traitement des matières organiques</i>	1 218 159 \$	1 238 624 \$	1 259 433 \$	1 280 591 \$	1 302 105 \$	6 298 913 \$
<i>Contrat EBI Collecte et transport des déchets domestiques</i>	1 446 042 \$	1 470 336 \$	1 495 037 \$	1 520 154 \$	1 545 692 \$	7 477 261 \$
<i>Coût enfouissement EBI (À l'exception St-Thomas)</i>	817 271 \$	831 001 \$	844 962 \$	859 157 \$	873 591 \$	4 225 983 \$
<i>Redevances élimination (23,02\$/ton payables M DDELCC)</i>	525 700 \$	534 531 \$	543 512 \$	552 643 \$	561 927 \$	2 718 312 \$
<i>Achat bacs roulants pour collecte des matières organiques (Financé directement par les municipalités au pro-rata de l'achat de bacs)</i>	1 200 000 \$					1 200 000 \$
Actions incluses selon le PGMR 2016-2020						
<i>Ressources humaines</i>	1 500 \$	76 500 \$	44 500 \$	59 500 \$	230 500 \$	412 500 \$
<i>Actions budgétées</i>	138 000 \$	224 000 \$	124 500 \$	206 000 \$	124 600 \$	817 100 \$
Sous-total actions (RH+Budget)	139 500 \$	300 500 \$	169 000 \$	265 500 \$	355 100 \$	1 229 600 \$
Sous-total dépenses	7 482 166 \$	6 705 019 \$	6 544 566 \$	6 841 837 \$	7 127 059 \$	34 700 646 \$

7. MESURES DE SUIVI DU PGMR

Il est primordial de se doter d'un programme de suivi et d'atteinte des objectifs qui doivent être mis en place dans le présent PGMR 2016-2020.

Ce programme a pour objectif de vérifier annuellement :

- l'application du plan de gestion;
- l'atteinte des objectifs;
- l'efficacité des actions privilégiées dans le plan de gestion des matières résiduelles.

Le programme permettra de mieux connaître l'évolution des différentes collectes des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Il mesurera le niveau d'avancement du PGMR, ciblera les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, prendra les mesures adéquates pour améliorer la situation.

Au plus tard dans le 2^e trimestre de chaque année à partir de 2017, le programme de suivi sera déposé au Conseil de la MRC. Suite à ce dépôt et à son acceptation; le document sera disponible sur le site Internet de la MRC.

Voici les indicateurs obligatoires dans le programme de suivi.

1. Liste des actions en cours, réalisées, reportées et non réalisées dans l'année écoulée. Pour les actions reportées et non réalisées, le justificatif doit être présent.
2. Liste des indicateurs de gestion. Pour tous les indicateurs, la présentation des données doit pouvoir distinguer les matières totales de la MRC versus celles de chaque municipalité le cas échéant (a, b, c, d, e, f et i):
 - a. Quantité de matières éliminées;
 - b. Quantité de matières récupérées par la collecte sélective;
 - c. Quantité de matières récupérées par la collecte des matières organiques;
 - d. Quantité de matières récupérées par les collectes herbes et feuilles;
 - e. Quantité de matières récupérées par les collectes de sapins;
 - f. Quantité des RDD récupérées par les collectes itinérantes;
 - g. Quantité des matières assujetties par la REP et récupérées par type;
 - h. Quantité des RDD récupérées par l'écocentre par type;
 - i. Quantité de billets de courtoisies émis.
3. Quantité de rejet du centre de tri.
4. Le bilan financier annuel incluant les redevances à l'élimination, les fonds reçus du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et ceux du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.
5. Les mesures de sensibilisation prises.
6. Les partenariats conclus.
7. Les modifications au PGMR, le cas échéant.

ANNEXE 1 : Coûts ventilés par action

#	PGMR --- Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
1.1	Réduire la collecte des déchets de 52 à 26 par année (aux deux semaines).	3 500 \$					3 500 \$
1.2	Entamer la mécanisation de la collecte des déchets (sauf centre-ville de Joliette).	5 500 \$					3 500 \$
1.3	Réduire de 52 à 4 collectes d'encombrants par année (sauf centre-ville de Joliette).	2 500 \$					2 500 \$
1.4	Organiser des rencontres d'informations et d'échanges de données avec le fournisseur de services de collecte et du transport des déchets domestiques.	500 \$					500 \$
1.5	Organiser un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de la réduction des déchets.	15 000 \$					15 000 \$
1.6	Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de la MRC de Joliette.	60 000 \$					60 000 \$
1.7	Développer un protocole d'entente sur la récupération et la revalorisation des textiles et des encombrants entre la MRC et les organismes communautaires.		9 000 \$				9 000 \$
1.8	Organiser une tournée dans les écoles primaires et secondaires sur le thème de la saine gestion des matières résiduelles.		10 000 \$				10 000 \$
1.9	Soutenir les écoles primaires et secondaires dans la planification et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles.						0 \$
1.10	Augmenter les points de collecte permanents des matières visées par la REP.				10 000 \$		10 000 \$
1.11	Accepter les commerces en bord de rue assimilables aux services municipaux à l'écocentre.					2 600 \$	2 600 \$

#	PGMR --- Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
1.12	Planifier la réduction de 52 à 26 collectes des déchets domestiques dans le centre-ville de Joliette.					5 000 \$	5 000 \$
1.13	Introduire la tarification incitative	0 \$					0 \$
1.14	La MRC se dotera d'une politique d'achat environnementale et de réduction à la source.					3 000 \$	3 000 \$
2.1	Embaucher une brigade verte estivale.	22 500 \$					22 500 \$
2.2	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le fournisseur de services de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la collecte sélective	500 \$					500 \$
2.3	Diffuser annuellement un dépliant avec les matières acceptées et non acceptées de la collecte sélective.	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
2.4	Réaliser une campagne de sensibilisation ciblée à la collecte sélective pour l'ensemble de la MRC de Joliette.				32 000 \$		32 000 \$
3.1	Définir la méthode de calcul du taux de récupération au sein de la MRC et diffuser les résultats dans un bilan annuel.		3 000 \$				3 000 \$
3.2	Visiter individuellement les commerces en bord de rue qui participent à la collecte sélective municipale.			20 000 \$			20 000 \$
3.3	Visitez individuellement les multilogements afin de mieux adapter les services municipaux de la collecte sélective à leurs besoins.			9 000 \$			9 000 \$
3.4	Développer une stratégie de collecte pour le centre-ville de Joliette.			5 000 \$			5 000 \$
3.5	Évaluer la pertinence d'intégrer des conteneurs semi-enfouis sur le territoire et la possibilité de réduire la collecte des matières recyclables aux deux semaines.			15 000 \$			15 000 \$
4.1	Collaborer avec des associations sectorielles pour créer des activités de sensibilisation dédiées aux ICI.		3 000 \$				3 000 \$

#	PGMR --- Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
4.2	Démarrer un projet pilote de mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées par un parc industriel.		200 000 \$				200 000 \$
4.3	Étendre le projet pilote, si concluant, à la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées dans les deux autres parcs industriels de la MRC de Joliette et dans la concentration commerciale (Boulevard Firestone).			60 000 \$			60 000 \$
4.4	Créer un bottin des récupérateurs et des recycleurs de la région à l'intention des ICI.			2 000 \$			2 000 \$
4.5	Développer sur le site internet de la MRC une section dédiée à la saine gestion des matières recyclables dans les ICI.			5 000 \$			5 000 \$
4.6	Soutenir et stimuler les projets de synergie des sous-produits et les recherches de débouchés régionaux pour les résidus industriels.					3 000 \$	3 000 \$
4.7	Soutenir le maillage entre organismes communautaires et générateurs d'aliments consommables (ne pouvant être vendus) afin de diminuer le gaspillage alimentaire.					4 000 \$	4 000 \$
4.8	Réaliser une campagne de sensibilisation dédiée à la récupération des plastiques agricoles de balles rondes.		5 000 \$				5 000 \$
4.9	Mettre en place des points de dépôt pour les deux programmes de récupération des résidus agricoles.			9 500 \$			9 500 \$
4.10	Évaluer la pertinence de développer d'autres programmes de gestion responsables des résidus agricoles.			16 000 \$			16 000 \$
4.11	Faire la promotion des points de dépôt des résidus agricoles.			3 000 \$			3 000 \$
5.1	Réaliser une campagne de sensibilisation dédiée à l'introduction des bacs bruns sur tout le territoire de la MRC.	50 000 \$					50 000 \$

#	PGMR --- Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
5.2	Introduire la collecte des matières organiques putrescibles sur tout le territoire (sauf centre-ville de Joliette).	1 200 000 \$					1 200 000 \$
5.3	Organiser des rencontres d'informations et d'échanges de données avec le fournisseur de services des collectes, du transport et du traitement des matières organiques putrescibles.	500 \$					500 \$
5.4	Évaluer l'efficacité de la collecte des matières organiques sur tout le territoire de la MRC.			10 000 \$			10 000 \$
5.5	Introduire la collecte des matières organiques pour le centre-ville de Joliette.				150 000 \$		150 000 \$
6.1	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de fosse septique sur la saine gestion de celle-ci.			5 500 \$			5 500 \$
6.2	Évaluer la pertinence d'une réglementation pour l'uniformisation de la gestion des boues de fosses septiques.			3 500 \$			3 500 \$
6.3	Boues de pâtes et papiers (Kruger) : Augmenter le taux d'épandage au sol des boues de papetières et le taux de récupération des résidus de trituration.					20 000 \$	20 000 \$
6.4	Trouver des débouchés pour l'épandage sur les sols agricoles ou par valorisation sylvicole des boues municipales.					3 000 \$	3 000 \$
6.5	Réaliser l'inventaire des fosses septiques.					220 000 \$	220 000 \$
7.1	Développer sur le site internet de la MRC une section dédiée à la saine gestion des matières organiques dans les ICI.				5 000 \$		5 000 \$

#	PGMR --- Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
7.2	Rencontrer individuellement les ICI moyens et grands pour les informer du bannissement des matières organiques à l'enfouissement et des outils à leur disposition pour démarrer la récupération des matières organiques.					5 000 \$	5 000 \$
7.3	Organiser des conférences dans des associations sectorielles pour informer les ICI du bannissement à l'enfouissement des MO d'ici 2020.					3 000 \$	3 000 \$
7.4	Mettre en place un système de récupération des matières organiques putrescibles au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) et dans les centres d'hébergement du CSSS du nord de Lanaudière du territoire de la MRC de Joliette.					75 000 \$	75 000 \$
8.1	Organiser une séance d'informations annuelle dédiée aux directeurs des travaux publics des municipalités de la MRC sur les produits à contenu recyclé.				3 000 \$		3 000 \$
8.2	Évaluer la pertinence d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.					3 000 \$	3 000 \$
9.1	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le gestionnaire de l'écocentre.	500 \$					500 \$
9.2	Organiser une rencontre annuelle avec les centres de tri et les valorisateurs CRD afin d'échanger sur les défis (débouchés).		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	2 000 \$
9.3	Réaliser un inventaire quantitatif des générateurs des résidus CRD du secteur du bâtiment, de leur traçabilité et des débouchés à l'échelle régionale.		60 000 \$				60 000 \$
9.4	Définir une méthodologie de calcul du taux de récupération des résidus CRD du secteur du bâtiment.					3 000 \$	3 000 \$

#	<i>PGMR --- Actions</i>	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
10.1	Créer un bottin des récupérateurs/recycleurs et centres de tri des résidus CRD.				5 000 \$		5 000 \$
10.2	Créer un guide et une section internet pour une saine gestion des résidus CRD destinés aux entrepreneurs du secteur du bâtiment.				5 000 \$		5 000 \$
10.3	Campagne de sensibilisation régionale pour une saine gestion des résidus CRD.				50 000 \$		50 000 \$

ANNEXE 3 : Liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette

Municipalité	N° de règlement	Année d'application
Saint-Paul	Aucun règlement	----
Crabtree	2016-281	2016
Saint-Pierre	Aucun règlement	----
Joliette	139-2016	2016
Saint-Thomas	226-2016	2016
Notre-Dame-des-Prairies	1154-2016	2016
Saint-Charles-Borromée	2050-2015	2015
Saint-Ambroise-de-Kildare	750-2016	2016
Notre-Dame-de-Lourdes	6-2008	2008
Sainte-Mélanie	507-2008	2008